

convera

Conditions générales

Convera Europe S.A.

Convera Europe Financial S.A.

Table des matières

SECTION A - Dispositions applicables aux services fournis par Convera Europe et Convera Europe Financial	4
1. Définitions	4
2. Bénéficiaire de Nos Services : les principes généraux de notre relation commerciale	12
3. Demandes d'Ordre Cible.....	13
4. Circonstances dans lesquelles Nous ne pouvons pas accepter Votre Demande.....	13
5. Annulation	14
6. Contrat de Licence et Conditions Spécifiques d'Utilisation pour les Utilisateurs du Système En Ligne.....	15
7. Votre utilisation du Système En Ligne	15
8. Sécurité des Moyens d'Accès au Système En Ligne.....	16
9. Services d'assistance du Système En ligne.....	17
10. Vos paiements	17
11. Compensation.....	18
12. Respect des lois et règlements relatifs au secret professionnel, au contrôle des changes, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la loi FATCA et Sous-Traitance à des Prestataires de Service.....	18
13. Confidentialité.....	21
14. Protection des données	22
15. Indemnisation et limitation de responsabilité.....	24
16. Indemnisation au titre des télécopies et autres moyens de télétransmission	26
17. Déclarations et garanties.....	26
18. Généralités	27
19. Avis – Langue – Informations réglementaires	28
SECTION B - Dispositions applicables aux Services de paiement fournis par Convera Europe.....	30
20. Demandes	30
21. Holding Balances.....	31
22. Encaissement d'un chèque en devise étrangère.....	31
23. Indemnisation au titre d'un chèque en devise tiré par Nous pour Votre compte sur les caisses d'un de Nos correspondants.....	32
24. Contrats à Terme PPE et Paiements Futurs.....	33
24A Fonds transférés à Convera Europe et/ou Convera International.....	36
24B Protection des fonds.....	36
SECTION C - Dispositions applicables aux Services relatifs aux Contrats Dérivés fournis par Convera Europe Financial	37
25. Votre classification comme Particulier ou Client professionnel	37
26. Contrats Dérivés	37

27. Obligations relatives au Règlement EMIR.....44

Les termes commençant par une majuscule dans les présentes Conditions Générales sont définis à l'article 1 ci-après.

Les services seront fournis par Convera Europe et/ou Convera Europe Financial. Dans les présentes Conditions Générales :

- (a) la section A énonce les dispositions applicables aux Services fournis par Convera Europe et Convera Europe Financial ;
- (b) la section B énonce les conditions applicables aux Services de Paiement fournis par Convera Europe ; et
- (c) la section C énonce les conditions applicables aux Services relatifs aux Contrats Dérivés fournis par Convera Europe Financial.

Les présentes Conditions Générales régissent, ainsi qu'exposé ci-après, Vos relations avec Nous au regard des transferts d'argent et/ou des opérations de change dont Vous Nous demanderez l'exécution. Convera Europe fournira les Services de Paiement et Convera Europe Financial fournira les Services relatifs aux Contrats Dérivés.

Par les présentes Vous déclarez, garantissez et confirmez ne pas être un Consommateur. Vous devrez Nous informer immédiatement si à un quelconque moment votre statut correspond à celui de Consommateur.

Dans toute la mesure permise par la loi, de par Votre souscription aux présentes Conditions Générales, Vous acceptez expressément par les présentes que les dispositions suivantes s'appliquent à Vous aux termes des présentes Conditions Générales à compter de leur date de signature par Votre représentant légal ou dûment autorisé.

Dans toute la mesure permise par la loi, et conformément aux articles 59(1) et 78(1) de la Loi PSA de 2009 (tels que définie à l'article 25 ci-dessous), Vous acceptez par les présentes, en tant qu'entreprise cliente, de renoncer aux dispositions du Titre III de la Loi PSA de 2009 et aux articles 79(1), 81(3), 86, 88, 89, 90, 93 et 101 du Titre IV de la Loi PSA de 2009.

Le contrat conclu entre Vous et Nous sera régi par les présentes Conditions Générales (ou par celles-ci telles que Nous les aurons modifiées et telles que Vous les aurez acceptées conformément aux dispositions de l'article 18.3 ci-dessous) et les Services que Nous fournissons seront réalisés sur la base des instructions indiquées dans la Confirmation que Nous Vous avons envoyée. Les présentes Conditions Générales, la Confirmation, la Demande et la Souscription des Services constitueront ensemble l'intégralité de l'accord conclu entre Vous et Nous, sous réserve de conventions spécifiques susceptibles d'être contractualisées entre Vous et Nous conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales.

Vous reconnaissez et acceptez que, dans le cadre de la législation applicable en matière de services de paiement, Votre Demande de réalisation d'une opération constituera Votre autorisation à Nous voir réaliser l'opération telle qu'indiquée dans la Confirmation. Votre consentement ne peut être retiré que dans la mesure de ce qui est autorisé par les stipulations de l'article 7 des présentes Conditions Générales, sous réserve des restrictions et limitations qui y sont stipulées.

SECTION A - Dispositions applicables aux services fournis par Convera Europe et Convera Europe Financial

1. Définitions

« **Acheteur** » désigne la partie indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée ;

« **Addendum** » désigne tout accord additionnel qui pourrait contenir des termes et conditions additionnels, que Nous pourrions Vous fournir à tout moment, en ce compris, mais sans s'y limiter, des barèmes de prix, des addenda relatifs à des services spécifiques et des lettres de crédit ;

« **Administrateur Sécurité** » désigne une personne désignée par Vous afin de gérer la confidentialité des Moyens d'Accès au Système En Ligne dans le contexte du Système En Ligne ;

« **AEMF** » désigne l'Autorité Européenne des Marchés Financiers instituée par le Règlement (UE) n°1095/2010 du Parlement Européen et du Conseil ;

« **Annexes de Déclaration** » désigne (i) l'Annexe au Règlement Délégué de la Commission (UE) n°148/2013 du 19 décembre 2012, et (ii) l'Annexe au Règlement d'Exécution de la Commission (UE) n°1247/2012 du 19 décembre 2012 tel qu'amendé ou remplacé à tout moment ;

« **Appel de Marge** » désigne un paiement complémentaire au Prépaiement, effectué à titre de garantie, que Nous pourrions exiger de Vous en lien avec (i) un Contrat Dérivé dans les circonstances définies à l'article 26 ci-après ; ou (ii) un Contrat à Terme PPE dans les circonstances décrites dans la clause 24 ci-après ;

« **Assistant Administrateur Sécurité** » désigne la personne désignée par Vous afin de gérer la confidentialité des Moyens d'Accès au Système En Ligne de l'Administrateur Sécurité ;

« **Autorité Compétente en Matière de Sanctions** » désigne :

- (a) le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- (b) les États-Unis d'Amérique ;
- (c) l'Union européenne ;
- (d) les États membres de l'Union européenne;
- (e) le Royaume-Uni ; et
- (f) les gouvernements et institutions ou agences de l'une quelconque des entités susmentionnées, y compris l'OFAC, le Département d'État américain, le Conseil de l'Union européenne, le Trésor de Sa Majesté, le ministère des Finances du Luxembourg, le ministère des Affaires étrangères et européennes, et la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF) ;

« **Autre devise** » signifie toute devise qui n'est pas l'euro, le zloty polonais, la couronne tchèque, le dollar des États-Unis ou la livre sterling ;

« **Avis de Différend** » désigne un avis Écrit indiquant qu'il s'agit d'un avis de différend au titre de l'article 24.3 des présentes Conditions Générales et qui expose dans des détails suffisants la cause du différend en question (y compris et sans limitation, le ou les Contrats Dérivés auxquels se rapporte ledit litige) ;

« **Avis de Non-Confirmation** » désigne, en ce qui concerne une Confirmation remise par Nous s'agissant d'un Contrat Dérivé, un avis adressé par Vous à Nous (qui peut être effectué par Écrit ou oralement, par téléphone) indiquant que les termes de cette Confirmation ne reflètent pas avec exactitude les termes de la Demande, et indiquant les termes inexacts et ce que ces termes devraient être, selon Votre avis. Si l'Avis de Non-Confirmation est effectué par téléphone, cet avis verbal devra être confirmé par Écrit le même jour ; si tel n'est pas le cas, cet Avis de Non Confirmation oral sera considéré par Nous comme n'ayant pas été communiqué à la Date Limite de Confirmation ;

« **Bénéficiaire** » désigne tout tiers au profit duquel Vous Nous donnez instruction d'effectuer un paiement ;

« **Changement de contrôle** » désigne tout changement de contrôle s'exerçant sur Vous suite à votre acceptation des présentes Conditions Générales, où le terme « contrôle » a le sens qui lui est attribué à l'article 1(7) de La loi bancaire de 1993 ;

« **Lignes directrices de la CSSF relatives à l'externalisation** » désigne la circulaire CSSF 22/806 relative à l'externalisation ;

« **Collatéral** » désigne tout Prépaiement et/ou Appel de Marge ;

« **Conditions Générales** » désigne les conditions auxquelles Nous fournissons Nos prestations de Services telles qu'exposées dans le présent document (en ce compris dans tout Addenda, pièces jointes, échéanciers et/ou Confirmations) et, à défaut d'accord contraire par Écrit, tous les Services que Nous exécuterons pour Vous seront régis par ces Conditions Générales ;

« **Confirmation** » désigne un document contenant Notre accord concernant Vos Instructions, que Nous Vous enverrons à chaque fois que Vous Nous adresserez une Demande ;

« **Confirmation d'Option** » désigne un document envoyé par Nos soins à Votre attention et qui confirme les détails du Contrat d'Option conclu entre Vous et Nous ;

« **Conseil en Investissement** » désigne les recommandations formulées par Nous à Votre destination au titre de l'achat, de la vente, de l'exercice ou du renoncement à tout achat, vente ou exercice d'un Contrat Dérivé qui sont mises à Votre disposition par Nous, et la stratégie dédiée de couverture sur la base desdites recommandations visées ci-dessus, préparées dans tous les cas en tenant compte de Vos besoins personnels, de Votre expérience et de Votre situation personnelle ;

« **Consommateur** » désigne une personne physique qui agit à des fins étrangères à son activité industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle ;

« **Contrat à Terme** » désigne un contrat conclu entre Vous et Nous par lequel Vous consentez à Nous acheter (ou à Nous vendre) un montant spécifique de fonds exprimé dans une devise, et à régler, à une date future convenue, le montant correspondant des fonds dans une devise différente ;

« **Contrat à Terme Non Livrable** » ou « *non-deliverable forward (NDF)* » en anglais, désigne un produit de change réglé en espèce entre Vous et Nous, dans lequel Vous acceptez de Nous acheter (ou de Nous vendre) un montant spécifique de fonds exprimé dans une devise et de payer (ou de recevoir) à une date future convenue, le montant correspondant des fonds exprimé dans une devise différente à un taux de change fixe convenu ;

« **Contrat à Terme PPE** » désigne un contrat conclu entre Vous, à des fins de facilitation pour un bien ou un service, et Nous et par lequel vous consentez à Nous acheter (ou à Nous vendre) un montant spécifique de fonds exprimé dans une devise et à régler, à une date future convenue, le montant correspondant du fonds dans une devise différente à un taux de change déterminé ;

« **Contrat Dérivé** » désigne un Contrat à Terme, un Contrat à Terme Non Livrable (NDF) ou un Contrat d'Option conclu entre Vous et Nous conformément aux présentes Conditions Générales et ne doit pas inclure de Contrat à Terme PPE ;

« **Contrat d'Option** » désigne une Option d'Achat ou une Option de Vente ;

« **Convera Europe** » désigne Convera Europe S.A., société anonyme immatriculée sous le numéro B262832 et dont le siège social est situé au OBH Building, sis 6B rue du Fort Niedergrunewald L-2226 ;

« **Convera Europe Financial** » désigne Convera Europe Financial S.A., société anonyme immatriculée sous le numéro B264303), et dont le siège social est situé au OBH Building, sis 6B rue du Fort Niedergrunewald L-2226 ;

« **Convera International** » désigne Custom House (UK) Limited, une Société Affiliée de Convera immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle (numéro de société 04380026) et dont le siège social est situé au Alphabeta Building, 14-18 Finsbury Square, Londres, EC2A 1AH, Royaume Uni ;

« **Convera Lithuania** » désigne Convera Lithuania UAB, une Société Affiliée de Convera, qui est une société privée à responsabilité limitée organisée et existant en vertu des lois de la République de Lituanie, dont le code d'entité juridique est 305910417, et dont le siège social est situé à Juozo Balčikonio g. 9, Vilnius, République de Lituanie ;

« **Crédit ND** » (« *No Deposit Facility* » également appelé « Limite de Négociation ») désigne une limite (ou une combinaison d'un ensemble de limites différentes applicable aux durées différentes d'un Contrat Dérivé ou d'un Contrat à Terme PPE) exprimée dans un montant notionnel dont Nous pourrions, de manière discrétionnaire, Vous accorder la mise à disposition par Écrit et qui Vous permettra de conclure des Contrats Dérivés ou des Contrats à Terme PPE dans le cadre de cette limite sans procéder à un Prépaiement ;

« **Crédit OTM** » (également appelé « Limite de Négociation ») désigne toute limite d'exposition Hors de la Monnaie dont Nous pourrions, de manière discrétionnaire, Vous accorder l'extension par Écrit et qui Vous permettra de conclure des Contrats Dérivés ou des Contrats à Terme PPE dans le cadre de cette limite sans avoir à procéder à un Prépaiement et/ou à un Appel de Marge ;

« **CSSF** » désigne la Commission de surveillance du secteur financier, le régulateur luxembourgeois du secteur financier, ayant son adresse au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg ;

« **Dans la Monnaie** » à l'égard d'un Contrat d'Option, désigne un Contrat d'Option qui, s'il était exercé, générerait un gain (abstraction faite de la Prime) ;

« **Date de Différend** » désigne, en ce qui concerne un Différend, la date à laquelle un Avis de Différend est effectivement délivré par une Partie à l'autre Partie sauf si, en ce qui concerne un litige déterminé, les deux Parties délivrent un Avis de Différend, et dans ce cas c'est la date à laquelle le premier de ces Avis de Différend a été effectivement remis qui constituera la Date de Différend. Chaque Avis de Différend sera considéré comme effectivement remis s'il est remis par télécopie, par courrier ou par email à l'adresse ou au numéro de télécopie fourni le plus récemment par Vous ou Nous, le cas échéant, à l'autre Partie ;

« **Date d'échéance du PR** » désigne le 15 décembre de chaque année civile, étant précisé que si ce jour ne tombe pas un Jour Ouvrable, la date d'échéance du PR sera le Jour Ouvrable suivant. Nous pourrions vous informer à tout moment de dates d'échéance du PR intervenant à des intervalles plus fréquents ;

« **Date de Fixing** » désigne la date à laquelle le Taux de Fixing (taux de référence) est déterminé et le Montant de Règlement en Espèce est calculé ;

« **Date de Maturité** » désigne la date à laquelle le Contrat à Terme ou le Contrat à Terme PPE devient exigible en ce qui concerne la livraison et le règlement. La Date de Maturité doit être un Jour Ouvrable dans l'ensemble des pays concernés au

titre du Contrat à Terme ou du Contrat à Terme PPE en question, y compris dans les deux pays dont les devises sont concernées par l'opération. La Date de Maturité doit toujours être le dernier jour de la Delivery Window (le cas échéant) ;

« **Date de Paiement de la Prime** » désigne la date tombant 2 Jours Ouvrables après la Date de Transaction ;

« **Date de Réalisation** » désigne la date à laquelle un Paiement Futur doit être réalisé et réglé (soit cent vingt (120) jours après la Date du Contrat à moins que Nous ne décidions, de manière discrétionnaire, de proroger le terme du Paiement Futur). La Date de Réalisation doit être un Jour Ouvrable dans tous les pays concernés par le Paiement Futur et notamment dans les deux pays des devises concernées par l'opération ;

« **Date de Règlement** » désigne, eu égard à un Contrat d'Option, la date de règlement des droits et obligations de paiement découlant du Contrat d'Option à la suite de l'exercice de l'option prévu à l'article 26.3.4 ci-après, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée. La Date de Règlement d'une Option Européenne est la date tombant 2 Jours Ouvrables après la Date d'Expiration ;

« **Date de Remise des Données** » désigne le Jour Ouvrable précédant une date d'Échéance PR ;

« **Date de Transaction** » désigne la date à laquelle la Demande a été acceptée dans le cadre de la clause 2.3 ci-après ;

« **Date d'Exercice** » désigne la date à laquelle le Vendeur accepte une Notification d'Exercice ;

« **Date d'Expiration** » désigne la dernière date à laquelle l'Option peut être exercée ;

« **Date du Contrat** » désigne la date à laquelle Vous Nous demandez d'effectuer une Opération de Paiement Futur ;

« **Date Limite de Confirmation** » désigne le Jour Ouvrable (à 17h00 CET) suivant la Date de Transaction ou toute heure antérieure que Nous pourrions Vous notifier ;

« **Déclaration de Conseil** » possède la signification qui lui est attribuée à la clause 26.5.2.4 ci-après ;

« **Délai de Déclaration** » désigne, relativement à une Opération Concernée, le délai de déclaration de l'Opération Concernée tel que visé à l'Article 9 du règlement EMIR ;

« **Déclaration de Divulgateur du Produit** » désigne un document nommé comme tel, préparé par Nous et qui Vous est remis avec les présentes Conditions Générales standard, énonçant, entre autres, une description détaillée des Contrats Dérivés et des risques qui peuvent être applicables à ces mêmes Contrats Dérivés ;

« **Delivery Window** » désigne la période précédant la Date de Maturité pendant laquelle Vous pouvez Tirer sur un Contrat à Terme ou un Contrat à Terme PPE, si cela est convenu entre Vous et Nous ;

« **Demande** » désigne une demande de Votre part pour la fourniture de Notre prestation de Services, y compris toute demande faite par téléphone, télécopie, email en utilisant le Système En Ligne ou en utilisant un PSIC en vertu de la clause 7.5;

« **Demande d'Ordre Cible** » désigne Votre instruction, qui doit être Ecrite ou transmise via le Système en Ligne, donnée par Votre Représentant, d'acheter/vendre pour Votre compte des Fonds du Contrat au Taux Cible pendant la Période de Validité d'Ordre Cible ;

« **Devise d'Achat** » désigne la devise indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée, ou, si ladite devise n'est pas précisée, la devise qui doit être achetée par l'Acheteur ;

« **Devise de Règlement** » désigne la devise désignée comme devise de règlement. Il s'agit de la devise dans laquelle le Montant du Règlement en Espèce doit être versé ;

« **Devise de Vente** » désigne la devise indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée, ou, si ladite devise n'est pas précisée, la devise qui doit être vendue par l'Acheteur ;

« **Différend** » désigne tout différend entre Nous et Vous en ce qui concerne la reconnaissance d'un Contrat Dérivé ou la valorisation d'un Contrat Dérivé ou du Collatéral, et au titre duquel un Avis de Différend a été effectivement délivré ;

« **Document de Profil Client** » désigne un formulaire préparé par Nous, rempli, exécuté et soumis par Vous et contenant des informations concernant et servant à évaluer, entre autres, Votre catégorisation au regard de la directive MiFID 2, Vos connaissances et Votre expérience en matière de Contrats dérivés de change, Vos besoins et objectifs commerciaux, Votre appétit pour le risque et Votre capacité à supporter les risques et les pertes en fonction de Votre situation financière ;

« **Données Confidentielles** » possède la signification qui lui est attribuée à la clause 12.1 ci-dessous ;

« **Données Communes** » désigne, relativement à l'Opération Concernée, les informations énumérées au Tableau 2 (Données Communes) des Annexes de Déclaration ;

« **Données de Contrepartie** » désigne, relativement à l'Opération Concernée et Vous, les informations Vous concernant qui sont nécessaires afin de remplir les champs indiqués dans le Tableau 1 (Données des Contreparties) des Annexes de Déclaration ;

« **Données de Portefeuille** » désigne, en ce qui concerne une Date de Remise des Données, les Termes Clés concernant tous les Contrats Dérivés en cours à la Date de Remise des Données, sous une forme et un standard qui peuvent être rapprochés, avec une portée et un degré de détail qui seraient raisonnables pour Nous si Nous réalisions le Rapprochement des Données ;

« **Données Personnelles** » désigne les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est un individu qui peut être identifié, directement ou indirectement, en particulier par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs propres à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale dudit individu ;

« **Données Requises** » désigne (a) les Données de Contrepartie (autre que les Données de Contrepartie Exclues) Vous concernant et (b) les Données Communes ;

« **Durable et Négociable** » se dit lorsqu'un taux de change est échangé sur le marché des taux de change dans une quantité suffisante afin de maintenir le niveau du taux durant une période commerciale raisonnable ;

« **Écrit** » ou « **par Ecrit** » inclut les transmissions par télécopie ainsi que les données qui Nous sont transmises par moyen électronique ;

« **EEE** » désigne l'Espace Économique Européen ;

« **EMIR** » désigne le Règlement (UE) n°648/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (tel que modifié par le Règlement (UE) n°2019/834 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019) ;

« **FATCA** » désigne la loi *Foreign Account Tax Compliance Act* promulguée par les États-Unis d'Amérique, qui affecte mondialement les établissements financiers étrangers, Nous compris, et s'applique en général pour Vos opérations avec Nous impliquant un transfert de revenu de source américaine vers des non-Américains (*non-U.S. person*) ;

« **Fonds du Contrat** » désigne le montant et le type de devise que Vous acceptez de Nous acheter ou de Nous vendre ;

« **Force majeure** » désigne toute circonstance échappant à Notre contrôle raisonnable, qui ne peut être raisonnablement empêchée et qui affecte Notre capacité à exécuter l'une de Nos obligations en vertu des présentes Conditions Générales, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, inondations, sécheresses, incendies, explosions, tremblements de terre ou autres catastrophes naturelles, épidémies ou pandémies, attaques terroristes, guerres, contaminations nucléaires, chimiques ou biologiques ou bangs soniques, ou toute loi ou mesure prise par un gouvernement ou une autorité publique ;

« **Garantie Financière** » désigne la garantie financière (au sens de l'article 1 de la Loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée) que Vous Nous fournissez en tant que Prépaiement et Appels de Marge à titre de garantie financière afin de garantir Nos créances dans le cadre du ou des Contrats à Terme, des Contrats à Terme PPE, des NDF ou des Contrats d'Option ;

« **Groupe** » possède, Vous concernant, la signification correspondant aux sociétés différentes et distinctes se trouvant sous Votre influence ou sous Votre contrôle notable, selon le cas (directement ou indirectement), ou sous l'influence notable de l'une de Vos entités mères, avec une dépendance économique entre elles ;

« **Guide des Services Financiers** » désigne un document nommé comme tel et préparé par Nous, qui Vous est remis avec les présentes et présentant, entre autres, une description détaillée des problèmes liés à la gestion par Nous de tout problème potentiel de conflit d'intérêts, le dépôt des plaintes, nos coordonnées, les modalités selon lesquelles et la langue dans laquelle Nous pouvons être contactés, la catégorisation de Nos clients aux fins de la directive MiFID 2, la politique de meilleure exécution, la structure de Notre rémunération en relation avec les Services, le régime de protection des investisseurs applicable, et les autorités de surveillance financière compétentes ;

« **Heure d'Expiration** » désigne l'heure la plus tardive à laquelle Nous pouvons accepter une Notification d'Exercice, à savoir 15 heures (heure de la ville de Luxembourg) à la Date d'Exercice, sauf indication contraire dans la Confirmation d'Option applicable ;

« **Holding Balances** » désigne (i) les fonds détenus temporairement par Convera Europe pour Votre compte et pour Votre bénéficiaire et pour Votre commodité dans l'attente, de Votre part ou de la part d'un Bénéficiaire, d'une Demande comportant les instructions de livraison ;

« **Hors de la Monnaie** » désigne (i) s'agissant d'un Contrat à Terme ou d'un Contrat à Terme PPE, la différence négative en valeur entre le taux de change dont il a initialement bénéficié et le taux de marché actuel ; (ii) s'agissant d'un Contrat à Terme Non Livrable (NDF) la différence négative en valeur d'un NDF entre le Taux Contractuel et le taux actuel du marché ; et (iii) s'agissant d'un Contrat d'Option, un contrat qui, s'il est exercé, produira une perte (sans tenir compte de la Prime) ;

« **Jour Ouvrable** » désigne un jour quelconque du Lundi au Vendredi, à l'exception des jours durant lesquels les banques sont généralement fermées au Luxembourg, et tout référence à une heure de la journée devra être l'heure de la ville de Luxembourg ;

« **LEI (Legal Entity Identifier)** » désigne un code d'identification global d'entité juridique identifiant une entité aux fins, entre autres, des obligations de déclaration au titre du règlement EMIR, émis par un émetteur LEI (Local Operating Unit) accrédité ;

« **Limite de Remise de Confirmation** » désigne la fin du Jour Ouvrable suivant la Date de Transaction ;

« **Liste des sanctions** » désigne la liste des ressortissants expressément désignés et des personnes bloquées tenue par l'OFAC, la liste consolidée des personnes et entités faisant l'objet de sanctions tenue par la Commission européenne, la liste consolidée des objectifs de sanction tenue par le Trésor de Sa Majesté, ou toute liste similaire tenue par, ou toute annonce publique d'une désignation de sanctions faite par, une Autorité Compétente en Matière de Sanctions, chacune telle que modifiée, complétée ou remplacée le cas échéant ;

« **Loi applicable** » désigne toute loi, statut, règlement, ordonnance, règle, décision ou décret national, fédéral, étatique, provincial, local, étranger ou supranational émis par une entité gouvernementale, une entité quasi-gouvernementale, une cour, un tribunal, un organisme judiciaire ou arbitral, une commission, un conseil, un bureau, une agence ou une institution ou tout département ou organisme réglementaire, administratif ou autre, ou toute subdivision, département ou service politique ou autre de l'un des éléments susmentionnés auxquels Nous sommes soumis ou auxquels Vous êtes soumis (selon le cas) ;

« **Loi bancaire de 1993** » désigne la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée ;

« **Loi sur les sociétés** » désigne la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ;

« **Loi PSA de 2009** » désigne la loi luxembourgeoise du 10 novembre 2009 sur les services de paiement, telle que modifiée ;

« **Luxembourg** » désigne le Grand-duché de Luxembourg ;

« **MiFID 2** » désigne la directive 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers, le règlement (UE) n° 600/2014 sur les marchés d'instruments financiers, toute norme technique ou autre législation déléguée édictée en vertu de ces derniers ainsi que toute loi et réglementation nationale mettant en œuvre ces derniers au Luxembourg ;

« **Montant de la Devise d'Achat** » désigne le montant de la Devise d'Achat à acheter lors de l'exercice de l'Option, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée ;

« **Montant de la Devise de Vente** » désigne le montant de la Devise de Vente à vendre lors de l'exercice de l'Option, comme indiqué dans la Confirmation d'Option concernée ;

« **Montant du Règlement** » désigne le montant total comprenant le coût d'achat de la devise ainsi que les frais et commissions que Vous Nous devez au titre d'un Contrat à Terme, d'un Contrat à Terme PPE ou d'un Paiement Futur ;

« **Montant du Règlement en Espèce** » désigne le montant payable par Vous ou Nous à la Date de Valeur, tel que déterminée par Nous ;

« **Montant du Règlement de l'Option** » désigne le montant total, y compris le coût d'acquisition des devises ainsi que les frais et charges que Vous Nous devez dans le cadre d'un Contrat d'Option ;

« **Montant de Résiliation des PPE et des PF** » possède la signification qui lui est attribuée dans la clause 24.20 des présentes Conditions Générales ;

« **Moyens d'Accès au Système En Ligne** » désigne le ou les identifiants et mots de passe uniques qui sont requis pour pouvoir accéder au Système En Ligne ;

« **Notification d'Exercice** » désigne la notification donnée par l'Acheteur au Vendeur indiquant son intention d'exercer le Contrat d'Option ;

« **Nous** », « **Notre** » et « **Nos** » désignent ou font référence à Convera Europe S.A. et/ou Convera Europe Financial, selon le contexte ;

« **Obligation de Déclaration** » désigne l'obligation de déclarer les informations relatives aux contrats dérivés qui sont conclus, modifiés ou résiliés à un référentiel central ou à l'AEMF en application de l'article 9 du règlement EMIR ;

« **Option d'Achat** » désigne une opération qui donne à l'Acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter au Vendeur, à la Date d'Expiration, le Montant de la Devise d'Achat au Prix d'Exercice ;

« **Option de Vente** » désigne une opération qui donne à l'Acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre au Vendeur, à la Date d'Expiration, le Montant de la Devise de Vente au Prix d'Exercice ;

« **Opération Concernée** » désigne tout Contrat Dérivé entre Nous et Vous, chacun agissant en qualité de mandant et non de mandataire pour le compte de toute autre personne, qui est soumis à l'Obligation de Déclaration ;

« **Option Européenne** » désigne un Contrat d'Option qui ne peut être exercé qu'à la Date d'Expiration ;

« **Orientations de l'ABE** » signifie EBA/GL/2019/02, "Orientations relatives à l'externalisation", publiées par l'Autorité bancaire européenne le 25 février 2019, ou tout successeur ou mise à jour de celles-ci ;

« **Paiement Entrant** » possède la signification qui lui est attribuée à la clause 20.3 ci-après ;

« **Paiements Futurs** » désigne un accord conclu entre Vous et Nous par lequel : (1) Vous convenez d'acheter un montant spécifique de fonds dans une devise et de régler, à une date future convenue, un montant déterminé exprimé dans une autre devise à un taux de change fixe convenu et (ii) Nous convenons de transférer les fonds à un Bénéficiaire désigné ou à Vous en contrepartie, le cas échéant, d'une commission convenue ;

« **Parties** » désigne Nous et Vous, et « **Partie** » désigne Vous, Convera Europe ou Convera Europe Financial ;

« **Pertes** » désigne toutes les pertes, dettes, dommages, amendes, pénalités, frais, dépenses ou autres passifs (y compris les frais juridiques et professionnels) ;

« **Période de Validité d'Ordre Cible** » désigne la période, qui ne peut excéder 60 jours, durant laquelle Vous Nous avez demandé de vendre ou d'acheter les Fonds du Contrat au taux Cible ;

« **Prépaiement** » désigne un dépôt que Vous avez effectué dans le cadre d'un Contrat Dérivé ou d'un Contrat à Terme PPE ; ce paiement constituera une garantie en espèces ;

« **Prestataires de services** » possède la signification qui lui est attribuée à la clause 12.9 ci-après ;

« **Prestataire Tiers** » désigne un tiers, en ce compris notamment une Société Affiliée de Convera, désigné par Nous à l'effet de soumettre les Données Requises à un Référentiel Central Concerné ;

« **Prime** » désigne la somme à payer par l'Acheteur au Vendeur à la Date de Paiement de la Prime de l'Option ;

« **Prix d'Exercice** » désigne le taux de change indiqué comme tel dans la Confirmation d'Option concernée, qui est le taux de change auquel la Devise de Vente sera échangée contre la Devise d'Achat si l'Option est exercée, comme convenu à la Date de Transaction ;

« **Processus Agréé** » désigne le processus convenu entre Vous et Nous relatif à un Différend, et ne correspondant pas à la procédure visée à la clause 24.3 ci-après ;

« **Rapport** » désigne les données déclarées par Nous pour Votre compte au Référentiel Central Concerné en application de l'Obligation de Déclaration ;

« **Rapprochement des Données** » désigne une comparaison des Données de Portefeuille fournie par Nous avec Vos propres comptes et registres en ce qui concerne tous les Contrats Dérivés en cours afin d'identifier rapidement toute différence en ce qui concerne les Termes Clés ;

« **Référentiel Central** » désigne toute entité enregistrée en tant que référentiel central conformément à l'Article 55 du règlement EMIR ou reconnue en tant que référentiel central conformément à l'Article 77 du règlement EMIR ;

« **Référentiel Central Concerné** » désigne, s'agissant d'une Opération Concernée, le Référentiel Central désigné à tout moment par Nous au titre de l'Opération Concernée et notifié à Vous ou, lorsqu'aucun Référentiel Central n'est disponible pour enregistrer les informations relatives à l'Opération Concernée et si l'Obligation de Déclaration l'impose, l'AEMF (ou ESMA). Nous Vous informons que le Référentiel Central Concerné sera DTCC Data Repository (Ireland) Plc et ce, jusqu'à ce que Vous receviez une notification différente de Notre part ;

« **Représentant** » désigne toute personne que Vous aurez désignée dans le pouvoir de signature joint comme étant autorisée à adresser des Demandes et à approuver les Confirmations que Nous Vous envoyons ;

« **Sanctions** » désigne toutes lois, réglementations, mesures d'embargo ou mesures restrictives commerciales, économiques ou financières administrées, promulguées ou appliquées par une Autorité Compétente en Matière de Sanctions ;

« **Services** » désigne les Services de Paiement et les Services relatifs aux Contrats Dérivés, et tout autre service que Nous Vous fournirons conformément à Votre Demande ;

« **Services de Paiement** » désigne l'exécution de paiements en devises étrangères par virement bancaire ou par chèque dans une devise étrangère, la fourniture d'Ordres Cibles, la conclusion de Contrats à Terme PPE et la fourniture de Holding Balances ;

« **Services relatifs aux Contrats Dérivés** » désigne la conclusion de Contrats Dérivés ainsi que la fourniture de Conseils en investissement et la fourniture d'Ordres Cibles relatifs aux Contrats Dérivés ;

« **Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg** » possède la signification qui lui est attribuée à la clause 26.6 ci-après ;

« **Système En Ligne** » désigne le ou les systèmes en ligne dont Nous sommes propriétaires et que Nous avons développés et dont Nous assurons la maintenance, ainsi que leurs différents composants pris individuellement qui Vous permettent d'émettre et de recevoir des paiements internationaux, ainsi que tout logiciel de remplacement desdits systèmes en ligne et tout logiciel, site internet, adresse URL et autres programmes informatiques ou livrables relatifs aux dits systèmes en ligne, tel que rapports, compilations de données ou bases de données ;

« **Société Affiliée de Convera** » désigne toute personne que Nous contrôlons, toute personne qui Nous contrôle et/ou toute personne contrôlée par la même personne que Nous, et que Nous pourrions Vous notifier le cas échéant ; et

« **Souscription des Services** » désigne le formulaire que Vous remplissez lors de notre entrée en relation contractuelle et dans lequel Vous devez fournir un certain nombre d'informations Vous concernant ainsi que Vos signataires autorisés ;

« **Taux Cible** » désigne Notre taux indiqué par Vous, si et lorsque que ce taux devient Durable et Négociable, auquel Vous Nous avez demandé d'acheter/vendre les Fonds du Contrat ;

« **Taux Contractuel** » désigne le taux de change convenu qui sera utilisé pour calculer le Montant du Règlement en Espèces ;

« **Taux de Fixing** » désigne le taux affiché sur une source de taux de marché indépendante à l'heure convenue à la Date de Fixing. Le Taux de Fixing est utilisé pour calculer le Montant de Règlement en Espèce ;

« **Termes Clés** » désigne, en ce qui concerne un Contrat Dérivé et Nous-mêmes, la valorisation d'un tel Contrat Dérivé et toute autre information pertinente afin de permettre à ces Contrats Dérivés d'être identifiés, ce qui peut inclure : la date et l'heure de la transaction, la date du règlement, les montants et devises du Contrat Dérivé, le taux de change, la position de la ou des contreparties, le compte du bénéficiaire (en cas de Paiement Futur) et/ou tout autre détail pertinent du Contrat Dérivé ;

« **Tirage** », « **Tirer** » désigne la livraison partielle et/ou le règlement partiel ou total du Contrat à Terme ou d'un Contrat à Terme PPE ;

« **Traiter** » ou « **Traitement** » en matière de Données Personnelles désigne une opération ou un ensemble d'opérations exécutés sur des Données Personnelles ou des ensembles de Données Personnelles, par des moyens automatisés ou non, notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, dissémination ou tout autre moyen disponible, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction ;

« **TPP** » possède la signification qui lui est attribuée à la clause 7.5 ci-après ;

« **Utilisateur du Système En Ligne** » signifie Vous, en votre qualité d'utilisateur du Système En Ligne ;

« **Valeur de l'Option** » désigne la valeur de marché actuelle d'un Contrat d'Option calculée par Nos soins ;

« **Vendeur** » désigne la partie indiquée comme telle dans la Confirmation d'Option concernée ;

« **Vous** », « **Votre** » et « **Vos** » signifie vous, notre client, identifié sur le formulaire de Souscription des Services.

2. Bénéficiaire de Nos Services : les principes généraux de notre relation commerciale

- 2.1** Sauf comme prévu dans la clause 2.2 ci-dessous, Vous pouvez effectuer une Demande par téléphone, email, lettre, via un PSIC autorisé conformément à la clause 7.5 ci-dessous et/ou en utilisant le Système En Ligne. Aux fins des présentes Conditions Générales, une Demande liée à des Services de paiement sera considérée comme un ordre de paiement que Vous Nous avez remis en vue de l'exécution d'une opération de paiement.
- 2.2** Les demandes relatives aux Contrats Dérivés ne peuvent pas être effectuées via un PSIC autorisé, et les demandes relatives aux Contrats d'Option ne peuvent être effectuées que par téléphone ou par email.
- 2.3** Nous acceptons d'effectuer des opérations pour Votre compte, conformément à Votre Demande, le jour de la réception de ladite Demande, si celle-ci est reçue un Jour Ouvrable avant 15 heures. Votre Demande sera réputée être reçue par Nous selon les modalités suivantes : (i) toute Demande effectuée sur le Système En Ligne, y compris à l'aide d'un PSIC conformément à la clause 7.5 ci-dessous, est réputée être reçue au moment où cette Demande est confirmée sur le Système En Ligne (à Vous ou un PSIC, selon le cas) ; (ii) toute Demande effectuée par téléphone est réputée être reçue au moment où Nous la confirmons ; (iii) toute Demande effectuée par courrier est réputée être reçue trois (3) Jours Ouvrables après sa date d'envoi si elle est envoyée par courrier recommandé ou quatre (4) Jours Ouvrables si elle est envoyée par lettre simple ; (iv) toute Demande effectuée par télécopie est réputée être reçue au moment où Nous recevons la télécopie dans Nos locaux ; et (v) toute Demande effectuée par email est réputée être reçue au moment où Nous recevons l'email à l'adresse électronique qui Vous a été indiquée. Toute Demande reçue après 15 heures (heure de la ville de Luxembourg) ou un jour autre qu'un Jour Ouvrable, sera réputée être reçue le Jour Ouvrable suivant.
- 2.4** Pour chaque Demande que Vous aurez effectuée et qui sera réputée reçue aux termes de l'article 2.3 ci-dessus, Nous Vous enverrons une Confirmation par Écrit retranscrivant les caractéristiques principales des instructions que Vous Nous avez données, telles que Nous les avons comprises, en Vous confirmant le cours appliqué par Nous et accepté par Vous ainsi que les frais afférents à la Demande concernée. Veuillez noter que les Confirmations seront envoyées électroniquement pour les Demandes effectuées par le biais du Système En Ligne, y compris via un PSIC conformément à la clause 7.5 ci-dessous. Dès que Nous aurons reçu votre Demande, celle-ci aura force exécutoire, à moins que les présentes Conditions Générales n'en disposent expressément autrement. Nous Vous informerons de la date de réception de toute Demande. Afin de lever toute ambiguïté et sous réserve de la clause 10.1 ci-dessous, Nous n'exécuterons l'opération de paiement pour Votre compte qu'après réception de la Demande correspondante, y compris via un PSIC conformément à la clause 7.5 ci-dessous. La Confirmation est un document important, et Nous Vous demandons de bien vouloir la vérifier dès que Vous la recevez et de Nous avertir immédiatement par email ou téléphone si Vous considérez que des éléments de Vos instructions indiqués dans la Confirmation sont incorrects.
- 2.4.1** Si Nous recevons une telle notification de Votre part, Nous vérifierons à nouveau les caractéristiques de la Confirmation par rapport à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été effectuée. Nous Vous ferons part du résultat et Vous fournirons, à Votre demande, la copie des enregistrements des communications concernées, téléphoniques ou autres.
- 2.4.2** Si cette nouvelle vérification montre que la Confirmation est conforme à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été effectuée, Nous nous réservons le droit de poursuivre l'exécution des Services décrits dans la Confirmation. Si toutefois Vous demandez à obtenir une Confirmation modifiée, Nous mettrons raisonnablement tout en œuvre pour Vous la fournir, mais alors Nous ne pourrions pas garantir que les conditions commerciales indiquées dans la Confirmation initiale pourront être respectées et Vous devrez en supporter seul les conséquences financières.
- 2.4.3** Si, au contraire, cette nouvelle vérification démontre que la Confirmation n'est pas conforme à l'enregistrement, téléphonique ou autre, de la communication par laquelle la Demande concernée a été effectuée, alors Nous nous engageons à Vous délivrer une Confirmation modifiée dans les meilleurs délais.
- 2.4.4** Au regard de ce qui précède, Nous attirons Votre attention sur le fait que les conversations téléphoniques avec Nos clients sont enregistrées, ceci afin de protéger Vos et Nos intérêts dans le cas d'un différend. La conservation des enregistrements est cependant limitée à la durée strictement nécessaire au contrôle de la régularité des opérations effectuées et de leur conformité à Vos instructions en cas de différend.

- 2.5** Si Vous n'avez pas reçu la Confirmation sous vingt-quatre (24) heures suivant la réception de la Demande concernée dans les termes visés à la clause 2.4, Nous Vous demandons de, et Vous Vous engagez à, nous informer immédiatement de cette non-réception par téléphone.
- 2.6** Nous sommes autorisés, par le simple fait de recevoir une Demande de Votre part, et même avant la réception par Vous d'une Confirmation, à exécuter une telle Demande.

3. Demandes d'Ordre Cible

- 3.1** Si Vous Nous soumettez une Demande d'Ordre Cible, Vous Nous autorisez à accepter et à agir conformément à la Demande d'Ordre Cible. Chaque Demande d'Ordre Cible n'entrera en vigueur qu'après que Nous l'aurons reçue et que Nous aurons eu une possibilité commercialement raisonnable d'y donner suite. Chaque Demande d'Ordre Cible doit indiquer la devise, le montant, la Période de Validité d'Ordre Cible et les instructions de livraison (le cas échéant). Les Demandes d'Ordre Cible sont acceptées les Jours Ouvrables entre 9h et 15h (heure de la ville de Luxembourg). Les Demandes d'ordre Cible passées en dehors de ces horaires sont réputées avoir été reçues à 9h (heure de la ville de Luxembourg) le Jour Ouvrable suivant.
- 3.2** Si le Taux Cible est Durable et Négociable durant la Période de Validité d'Ordre Cible, Nous exécuterons la Demande d'Ordre Cible, puis Nous Vous enverrons une Confirmation. Afin de lever toute ambiguïté, à moins que Vous n'ayez annulé une Demande d'Ordre Cible conformément aux dispositions de l'article 11.3 ci-dessous, la Demande d'Ordre Cible Vous liera dès que le Taux Cible deviendra Durable et Négociable durant la Période de Validité d'Ordre Cible. Vous Nous serez redevable de la totalité du montant dû au titre de la Demande d'Ordre Cible. Vous vous engagez à vérifier au plus vite chaque Confirmation afin de vérifier son exactitude ou les incohérences éventuelles et à Nous informer immédiatement de toute erreur ou incohérence y figurant.
- 3.3** Une fois que le Taux Cible est Durable et Négociable, Vous ne pourrez pas annuler les Demandes d'Ordres Cibles. Afin d'annuler une Demande d'Ordre Cible durant la Période de Validité d'Ordre Cible, Nous devons recevoir une instruction en ce sens de Votre part, soit par Ecrit soit par l'intermédiaire du Système en Ligne, mentionnant l'annulation. L'annulation sera effective dès que Nous aurons eu une opportunité commerciale de traiter ladite demande Écrite et avant que les Fonds du Contrat n'aient été achetés ou vendus par Vous. En l'absence d'une demande Écrite, Nous agissons selon les termes de la Demande d'Ordre Cible et Vous Nous serez redevable de tout montant dû au titre de la Demande d'Ordre Cible.
- 3.4** Si le Taux Cible ne devient pas Durable et Négociable pendant la Période de Validité d'Ordre Cible, la Demande d'Ordre Cible expirera automatiquement à l'expiration de la Période de Validité d'Ordre Cible. Sauf disposition contraire indiquée dans les Demandes d'Ordres Cibles, les Demandes d'Ordres Cibles demeureront valable jusqu'à 23 heures 59 minutes (heure de la ville de Luxembourg) le dernier jour de la Période de Validité d'Ordre Cible.

4. Circonstances dans lesquelles Nous ne pouvons pas accepter Votre Demande

- 4.1** Nous ne pouvons pas accepter une demande de Votre part dans les circonstances suivantes :
- 4.1.1** Si Vous n'avez pas respecté les présentes Conditions Générales ou tout autre accord ou arrangement conclu avec Nous ;
- 4.1.2** Lorsque l'acceptation et/ou l'exécution de la Demande seraient illicites ou illégales, ou contreviendraient aux exigences stipulées par un organisme de réglementation, ou entraîneraient, tel que Nous pourrions le déterminer à Notre seule discrétion, des dépenses ou des coûts indûment élevés pour Nous et/ou contreviendraient autrement aux Lois Applicables ;
- 4.1.3** Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce luxembourgeois, de la Loi PSA de 2009, de la Loi bancaire de 1993 et de la Loi sur les sociétés, relatives aux procédures d'insolvabilité et à l'apurement des dettes, si Vous cessez vos paiements ou reconnaissez que Vous êtes généralement incapable de régler Vos dettes lorsqu'elles deviennent exigibles, si Vous êtes en état d'insolvabilité, si Vous êtes en cessation d'activité, si Vous vous êtes déclaré en faillite, si Vous avez demandé une procédure de gestion contrôlée, si Vous avez demandé un sursis de paiement, si Vous avez sollicité un concordat, si Vous faites l'objet d'un jugement entraînant Votre dissolution et liquidation ou, plus généralement, si Vous faites

l'objet de toute mesure ou procédure, en vertu du droit applicable, similaire à ce qui précède. Si toute autre société appartenant à Votre Groupe fait l'objet de l'une des mesures ou procédures visées à la présente clause 4.1.3 ; ou

4.1.4 Si Nous sommes empêchés, par un événement ou des circonstances échappant à Notre contrôle, d'exécuter la Demande.

4.2 Si Nous décidons, en application des stipulations de l'article 4.1 ci-dessus, de ne pas accepter une Demande ou de ne pas exécuter un Service, ou encore de retarder l'exécution d'une Demande ou d'un Service, Nous Vous en avertirons dans les plus brefs délais, sauf si Notre refus d'accepter Votre Demande résulte de l'application des Lois applicables. Nous Vous communiquerons dans les meilleurs délais, et dans tous les cas au plus tard le Jour Ouvrable suivant, les raisons Nous ayant conduits à refuser Votre Demande, dans la mesure où la loi Nous permet de le faire. Si Notre refus d'accepter Votre Demande est dû à une erreur susceptible d'être corrigée, Nous Vous transmettrons les instructions Vous permettant de corriger cette erreur.

5. Annulation

5.1 Annulation à Votre initiative

En cas d'annulation par Vos soins d'une Demande relative à des Services de paiement (que Vous ne pourrez effectuer que dans l'hypothèse où Nous n'aurions pas reçu Votre ordre de paiement dans les conditions prévues par l'article 20.2 ci-dessous et au plus tard à la fin du Jour Ouvrable précédant la date d'exécution du paiement telle que définie à l'article 20.2 ci-dessous) préalablement à tout paiement effectué par Nos soins en application des présentes Conditions Générales, Nous pourrions avoir à interrompre toute démarche que Nous aurions commencé à accomplir en exécution de Votre Demande ; Vous devrez alors Nous indemniser en totalité de toutes pertes, dépenses, dommages, frais et dépenses que Nous aurions encourus à l'occasion de telles démarches, interruption ou annulation.

5.2 Annulation à Notre initiative

Nous aurons le droit d'annuler et de ne pas exécuter une Demande, qu'une Confirmation ait été émise ou non ou que l'ordre de paiement ait été ou non reçu par Nous, notamment dans les circonstances suivantes :

5.2.1 Si Vous n'avez pas respecté les présentes Conditions Générales ou toute autre convention, accord ou arrangement conclu avec Nous, y compris (sans caractère limitatif) en cas de non-réception du transfert des fonds/sommes que Vous Nous devez ;

5.2.2 Si l'acceptation et/ou l'exécution d'une Demande s'avérait illégale ou illicite ou contrevient aux règles édictées par un organisme de régulation Nous supervisant et/ou contrôlant une Société Affiliée de Convera, ou risquerait, selon Nous, ainsi que nous le déterminerions à notre entière discrétion (agissant de manière raisonnable dans l'intérêt du Client), de générer des dépenses ou des coûts que Nous considérons indûment élevés ou d'enfreindre autrement les Lois Applicables ;

5.2.3 S'il existe de bonnes raisons de croire que l'exécution de la Demande constituerait, d'après Nous, un délit pénal ;

5.2.4 Si Nous estimons (de manière discrétionnaire et raisonnable) que Vous utilisez les Services dans le cadre (ou en relation avec) : (i) des jeux (argent), des activités pornographiques ou d'autres activités similaires ; (ii) à des fins qui ne sont pas en lien direct avec Vos exigences commerciales ou professionnelles de paiement ; ou (iii) à des fins spéculatives ;

5.2.5 Sous réserve des dispositions impératives du Code de commerce luxembourgeois, de la Loi PSA de 2009, de la Loi bancaire de 1993 et de la Loi sur les sociétés, relatives aux procédures d'insolvabilité et à l'apurement des dettes, si Vous cessez vos paiements ou reconnaissez que Vous êtes généralement incapable de régler Vos dettes lorsqu'elles deviennent exigibles, si Vous êtes en état d'insolvabilité, si Vous êtes en cessation d'activité, si Vous vous êtes déclaré en faillite, si Vous avez demandé une procédure de gestion contrôlée, si Vous avez demandé un sursis de paiement, si Vous avez sollicité un concordat, si Vous faites l'objet d'un jugement entraînant Votre dissolution et liquidation ou, plus généralement, si Vous faites l'objet de toute mesure ou procédure, en vertu du droit applicable, similaire à ce qui précède. Si toute autre

société appartenant à Votre Groupe fait l'objet de l'une des mesures ou procédures visées à la présente clause 5.2.5 ;

5.2.6 Si Vous omettez de Nous informer de la date de valeur souhaitée dans les conditions prévues par l'article 20.2 ci-dessous ; ou

5.2.7 Si Nous sommes empêchés, par un événement ou des circonstances indépendantes de Notre volonté, d'exécuter une telle Demande.

5.3 Si Nous décidons, en application des stipulations de l'article 5.2 ci-dessus, d'annuler une Demande dûment acceptée, Nous Vous en informerons dans les meilleurs délais.

5.4 En cas d'annulation, en application des stipulations de l'article 5.2 ci-dessus, d'une Demande dûment acceptée, Nous pourrions avoir à interrompre toute démarche que Nous aurions commencé à accomplir en exécution de Votre Demande ; Vous devrez alors Nous indemniser en totalité de toutes pertes, dépenses, dommages, frais et dépenses que Nous aurions encourus à l'occasion de telles démarches, interruption ou annulation.

6. Contrat de Licence et Conditions Spécifiques d'Utilisation pour les Utilisateurs du Système En Ligne

6.1 Vous pouvez utiliser le Système En Ligne dans le but d'obtenir les Services, y compris pour l'envoi ou la réception de paiements commerciaux mondiaux, ou l'achat ou la vente de devises sous réserve des restrictions ou limitations que Nous imposons.

6.2 Nous Vous accordons, aussi longtemps que les présentes Conditions Générales restent en vigueur, une licence non exclusive, non transférable et non sous-licenciable pour l'utilisation du Système En Ligne dans le seul but de faciliter Votre utilisation des Services dans le cadre normal de vos activités. Vous acceptez d'utiliser le Système En Ligne conformément aux présentes Conditions Générales.

6.3 Le Système En Ligne et tous droits de reproduction ou autres droits de propriété intellectuelle concernant le Système En Ligne sont et resteront Notre propriété exclusive.

6.4 Vous ne pouvez utiliser le Système En Ligne que pour accéder aux Services dans le cours normal des affaires, dans le respect de la clause 7.5 ci-dessous ainsi que des lois et règlements luxembourgeois et des traités internationaux applicables. Vous devez vous assurer que l'accès au Système En Ligne est limité à ceux de Vos employés ou mandataires dont les fonctions requièrent l'accès au Système En Ligne dans le cours normal des affaires. Vous devez porter les présentes Conditions Générales à la connaissance de chacun de ces employés ou mandataires et vous assurer qu'aucune personne, ni aucune entité légale à qui l'accès au Système En Ligne est permis, ne contrevienne ou ne permette à quiconque de contrevenir aux présentes Conditions Générales.

6.5 Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, Vous ne devez ni dupliquer, ni modifier le Système En Ligne ou ses composants ; de même, Vous ne devez pas non plus effectuer d'opérations de décompilation sur tout ou partie du Système En Ligne, ou chercher à copier ou reproduire de toute autre façon son fonctionnement ou ses codes source.

6.6 Vous devez conserver un enregistrement de toutes les Demandes qui Nous sont transmises.

6.7 La responsabilité de Nous transmettre la Demande repose sur Vous, et Vous devez vérifier que toutes les informations contenues dans une Demande sont exactes avant que la Demande ne Nous soit transmise.

6.8 Si Vous découvrez une erreur dans la Demande après sa transmission, Vous devez immédiatement Nous la notifier par Écrit.

6.9 En cas d'erreurs dans le Système En Ligne ou dans Nos systèmes, dont il résulte qu'il ne Vous est pas possible d'utiliser le Système En Ligne, le logiciel ou les Services, Vous devez utiliser une autre méthode afin de Nous transmettre une Demande.

7. Votre utilisation du Système En Ligne

7.1 Toute utilisation non autorisée de Votre part du Système En Ligne constituera un manquement et une violation de la licence qui Vous a été accordée aux termes des présentes Conditions Générales.

- 7.2** En acceptant les présentes Conditions Générales, et en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous confirmez que Vous-même, Vos salariés et Vos mandataires, seront engagés par et devront se conformer aux présentes Conditions Générales. Vous déclarez et garantisiez que la personne qui accepte les présentes Conditions Générales pour Votre compte, en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, est Votre représentant dûment autorisé et qu'elle a les pouvoirs nécessaires pour Vous engager en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne au titre des présentes Conditions Générales.
- 7.3** Nous utiliserons les informations fournies ci-dessous par Vous, en Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, afin de Vous donner accès au Système En Ligne. En Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous déclarez et garantisiez que les informations fournies sont exactes et acceptez de Nous informer de tout changement les concernant.
- 7.4** En Votre qualité d'Utilisateur du Système En Ligne, Vous devez désigner des personnes pour agir en Votre nom comme Administrateur Sécurité et Assistant Administrateur Sécurité. L'Administrateur Sécurité est la personne qui a le pouvoir de définir qui peut accéder à et utiliser le Système En Ligne en Votre nom. L'Assistant Administrateur Sécurité agira comme soutien de l'Administrateur Sécurité si ce dernier venait à perdre ou à oublier les Moyens d'Accès au Système En Ligne.
- 7.5** Nous permettrons aux prestataires de services d'information sur les comptes et de services d'initiation de paiement (tels que définis aux paragraphes 1 (37c) et 37(d) de la Loi PSA de 2009 (les « **PSIC** »)) d'accéder aux informations de Votre compte, tels que désigné par Nous en vue de l'exécution de Vos paiements, dans la mesure où ce compte est accessible sur le Système En Ligne à condition que, à chaque fois que le PSIC demande l'accès au Système En Ligne:
- (i) Vous ayez conclu un contrat avec un PSIC dûment agréé ou enregistré auprès de la CSSF ou d'un régulateur équivalent au sein de l'EEE ;
 - (ii) Vous ayez expressément accepté d'accorder cet accès à ce PSIC ;
 - (iii) Vous réalisez avec succès l'exécution de tous les protocoles de sécurité, y compris l'authentification de tout Utilisateur sur le Système En Ligne ;
 - (iv) Le PSIC adhère aux protocoles d'accès pertinents que Nous pouvons appliquer le cas échéant.

Aucune disposition de la présente clause 7.5 ne déroge ni n'est en contradiction avec les dispositions des présentes Conditions Générales par lesquelles Vous assumez notre responsabilité vis-à-vis de Nous pour tous dommages, charges et dépenses (y compris, sans limitation, toutes pertes de change) subis par Nous en relation avec l'exécution des Services ou la livraison de toute Demande, y compris un ordre de paiement.

8. Sécurité des Moyens d'Accès au Système En Ligne

- 8.1** Une Demande sera réputée autorisée par Vous dès qu'elle aura fait l'objet d'une transmission grâce à l'utilisation des Moyens d'Accès au Système En Ligne sous réserve que la transmission inclue les montants, les devises et les détails du règlement. Vous acceptez d'être seul responsable de la protection des Moyens d'Accès au Système En Ligne et acceptez que l'utilisation des Moyens d'Accès au Système En Ligne constitue une instruction valable de Votre part, qu'elle ait été autorisée ou non. Vous acceptez de Nous avertir immédiatement en cas de divulgation ou de soupçon de divulgation des Moyens d'Accès au Système En Ligne, et Vous acceptez de Nous indemniser et de Nous dégager de toute responsabilité de toute sorte que Nous pourrions encourir ou supporter à la suite d'une telle divulgation.
- 8.2** Votre Administrateur Sécurité devra tenir à jour une liste des utilisateurs autorisés du Système En Ligne. Nous serons en droit de considérer que tout Utilisateur du Système En Ligne est un utilisateur autorisé par Vous.
- 8.3** Votre Assistant Administrateur Sécurité devra Nous remettre son Accès au Système En Ligne personnel si l'Administrateur Sécurité demande un nouveau Moyen d'Accès au Système En Ligne.
- 8.4** Vous acceptez que, dès lors qu'une Demande est transmise, Nous sommes en droit de la prendre en considération et d'exécuter la Demande effectuée sur le Système En Ligne sans attendre.

- 8.5** Vous reconnaissez par les présentes que Nous pouvons bloquer Votre accès lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité, en cas de suspicion d'utilisation non autorisée ou frauduleuse ou, selon le cas, lorsque Nous estimons qu'il est possible que Vous ne soyez pas en capacité de payer.

9. Services d'assistance du Système En ligne

Nous Vous fournissons une assistance pour l'utilisation du Système En Ligne afin d'accéder aux Services en mettant à Votre disposition Notre personnel d'assistance pendant les heures de bureau. Nous sommes joignables aux coordonnées indiquées à l'article 19.1 ci-dessous.

10. Vos paiements

Règlement de Vos Demandes

- 10.1** Que Nous ayons ou non émis une Confirmation et, sauf accord contraire par Écrit, Vous devrez transférer irrévocablement les fonds (et le cas échéant, pour les Contrats à Terme, les Contrats à Terme PPE et les Contrats d'Option, les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous Nous devez au regard d'une Demande) conformément à une Demande ou à un ordre de paiement émis par Vous (ou via un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus) sur un compte que Nous tenons (ou, dans le cas de Services devant être fournis par Convera Europe, lorsque les fonds que Vous devez transférer sont dans une Autre Devise, sur un compte tenu par Convera International) en vue de l'exécution de Vos opérations de paiement. Nous Vous fournissons les références de ce compte (par les moyens que Nous aurons convenus ou précisés en temps voulu) avant l'exécution de tout paiement en Votre nom. Vous convenez d'effectuer sans délai le paiement afin de régler vos obligations au titre d'un ordre de paiement en Notre faveur, irrévocablement et définitivement en fonds disponibles (c'est-à-dire non soumis à un éventuel rappel).
- 10.2** Si ces fonds ne sont pas reçus, Nous pourrions être amenés à retarder l'exécution des Services et le Bénéficiaire du paiement pourrait recevoir le paiement qui lui est dû avec un retard. Dans ce cas, Nous ne pourrions être tenus responsables de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses encourus par Vous ou Votre Bénéficiaire dans la mesure où Nous aurons été mis dans l'incapacité de respecter la date de valeur indiquée dans la Confirmation ou par Écrit entre Vous et Nous, qui ne pouvait être respectée qu'à la condition de la réception des fonds par Nos soins conformément aux présentes Conditions Générales.
- 10.3** Lorsque vous déposez des fonds sur un compte que Nous tenons et/ou un compte tenu par Convera International, selon Nos instructions, en vue d'exécuter Vos opérations de paiement dans la même devise que ce compte, Nous veillerons à ce que le montant soit mis à Votre disposition et que la date de remise soit au plus tard la fin du premier Jour Ouvrable suivant la réception des fonds sur Votre compte tenu par Nous.

Paiement de nos frais et commissions

- 10.4** Vous comprenez et acceptez que Nous facturerons certaines commissions au titre des Services. Ces commissions seront précisées dans une grille tarifaire que Nous Vous fournissons avant l'exécution du Service concerné ou à Votre demande expresse. Sauf accord Écrit contraire, Nous pourrions modifier à tout moment le montant des commissions facturées au titre des Services, sous réserve d'une notification préalable écrite dans un délai de deux (2) mois avant que ces modifications ne deviennent effectives.
- 10.5** Les paiements qui Nous resteront dus par Vous après la date d'exigibilité (sans préjudice de Nos autres droits et sans pour autant que la présente stipulation ne puisse constituer une obligation pour Nous de Vous consentir un crédit) porteront intérêt au taux de l'€STR majoré de 4% l'an. Ces intérêts commenceront à courir à compter de la date d'exigibilité et seront calculés sur une base journalière. Si le taux de l'€STR est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro.
- 10.6** Si la devise concernée fait l'objet d'une conversion avec parité automatique avec l'euro, Nous Vous facturerons seulement un coût fixe reflétant les coûts liés à cette conversion ainsi que notre marge.
- 10.7** Pour éviter toute ambiguïté, Vous convenez que Nous pourrions déduire Nos commissions d'un Paiement Entrant ou des fonds qui Nous ont été remis en vue de l'exécution d'une opération de paiement au titre d'une Demande.

Prélèvement Automatique

- 10.8** Si Vous, et/ou un PSIC autorisé en application de l'article 7.5 ci-dessus, Nous avez donné l'instruction de procéder à un ou plusieurs prélèvements automatiques (y compris toute modification ou annulation y afférent) auprès de Votre banque, ce prélèvement automatique sera effectué conformément au mandat de prélèvement automatique signé par Vous et conformément aux règles applicables aux prélèvements automatiques. Vous acceptez que Nous et Votre banque soyons autorisés à créditer Votre compte à tout moment dans le cas où des ajustements de crédit deviendraient nécessaires. Vous Nous autorisez à communiquer avec Votre banque si nécessaire afin de réaliser les Services envisagés dans les présentes Conditions Générales.

11. Compensation

- 11.1** Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous aurons reçues de Vous ou que Nous détiendrons pour Votre compte ou que Vous Nous devez avec les sommes qui Nous seront dues au titre des Services régis par les présentes Conditions Générales, en ce compris notamment :
- 11.1.1** les sommes qui Nous sont dues au titre de l'article 10 ci-dessus ;
 - 11.1.2** les intérêts qui viendraient à Nous être dus au titre de l'article 10.3 ci-dessus ;
 - 11.1.3** les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre des articles 5.1 et/ou 5.4 ci-dessus en cas d'annulation de toute Demande de Votre part ;
 - 11.1.4** les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnisation au titre de l'article 26.4.7 ci-dessus ;
 - 11.1.5** les frais/dépenses qui Nous seront dus au titre des articles 22.1.5 et/ou 22.2 ci-dessus ;
 - 11.1.6** les sommes qui viendraient à Nous être dues à titre d'indemnités au titre des articles 8.1, 15.1, 16.1, 23.3 et/ou 23.6, des présentes Conditions Générales ;
 - 11.1.7** pour les Contrats Dérivés, Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous devrions Vous payer au titre de plusieurs Contrats Dérivés ou que Vous devriez Nous régler (même s'il s'agit de sommes liées à des Contrats d'Option et/ou à Terme ;
 - 11.1.8** pour les Contrats à Terme PPE et les Paiements Futurs, Nous serons en droit de procéder à la compensation des sommes que Nous devrions Vous payer au titre de plusieurs Contrats à Terme PPE et/ou Paiements Futurs ou que Vous devriez Nous régler (même s'il s'agit de sommes liées à des Contrats à Terme PPE et/ou à des Paiements Futurs).
- 11.2** Nous ne pourrions être tenus responsables de toute perte ou frais encourus par Vous à l'occasion de l'exercice de Notre droit de compensation dans les conditions prévues au présent article 11.
- 11.3** Vous consentez à ce que Nous puissions procéder à une compensation en application de l'article 11.1 au titre de toutes créances dont Nous Vous sommes redevables, qu'elles soient exigibles ou non et quelle que soit la devise dans laquelle elles sont exprimées. Afin de procéder à une compensation en présence de créances exprimées dans des devises différentes, Vous consentez à ce que Nous procédions à la conversion nécessaire en utilisant le taux de change correspondant publié par la Banque centrale européenne.

12. Respect des lois et règlements relatifs au secret professionnel, au contrôle des changes, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la loi FATCA et Sous-Traitance à des Prestataires de Service

Secret professionnel et Sous-Traitance

- 12.1** Conformément à l'article 41 de la Loi bancaire de 1993 et à l'article 30 de la Loi PSA de 2009, Nous sommes tenus d'assurer la confidentialité de toutes les informations relatives à la clientèle dont Nous avons ou prenons connaissance (secret professionnel), y compris, mais sans s'y limiter, les informations Vous concernant, Votre adresse enregistrée, les noms de Vos administrateurs et employés, leurs adresses, nationalités, dates et lieux de naissance, professions et sources de richesse, informations sur les documents d'identification, numéros de compte, données de transaction et de crédit, domicile fiscal et autres documents et informations en matière de fiscalité, d'objectifs d'investissement, de patrimoine, de situation financière et de connaissance et d'expérience en matière d'investissement, informations sur Vos investisseurs, bénéficiaires effectifs ou tiers (tels que Vos représentants, ou

personnes de contact) ou plus généralement toute information pouvant permettre Votre identification directe ou indirecte (les « **Données Confidentielles** »). Nous ne pouvons divulguer des Données Confidentielles que si les dispositions légales l'exigent ou l'autorisent, si Vous y consentez ou si Vous Nous demandez implicitement ou expressément de le faire (dans certaines circonstances et conditions). En cas de mesures de résolution, de restructuration et de liquidation Nous concernant, Nous pourrions être obligés de divulguer des Données Confidentielles aux autorités et/ou aux contreparties impliquées dans ce processus, y compris (mais sans s'y limiter) les acquéreurs potentiels contactés dans le cadre de la résolution de la Banque.

- 12.2** En outre, dans un certain nombre de juridictions, les dispositions applicables à des (transactions impliquant) des instruments financiers et des droits similaires peuvent exiger la divulgation de l'identité et des avoirs détenus par des détenteurs (in)directs et/ou des bénéficiaires effectifs des instruments financiers. Le non-respect de la demande de divulgation pourra entraîner le blocage des instruments financiers (en ce sens que les droits de vote ne pourront pas être exercés, les dividendes ou autres droits ne pourront pas être perçus et les instruments financiers ne pourront pas être vendus ou cédés d'aucune autre manière). Vous Nous chargez expressément de divulguer à Notre seule discrétion, sans délai et sans être tenus de Vous en faire retour, Votre identité (et/ou celle de Votre bénéficiaire effectif) et Votre détention d'instruments financiers et de droits similaires si les dispositions de droit national ou étranger en question exigent une telle divulgation. En particulier, vous reconnaissez expressément que nous pourrions divulguer des Informations Confidentielles à des intermédiaires (le cas échéant) aux fins de l'exécution de Nos Services, en particulier lors de l'achat ou du rachat d'instruments financiers. Vous acceptez expressément et Nous donnez instruction de divulguer toute Information Confidentielle pertinente à l'intermédiaire concerné (le cas échéant). Nous déclinons toute responsabilité pour tout dommage quel qu'il soit subi par Vous (ou Votre bénéficiaire effectif) susceptible de résulter de la divulgation de Votre identité et de vos Avoirs.
- 12.3** Vous reconnaissez et acceptez en outre que certaines lois, réglementations ou systèmes internationaux de règlement des paiements peuvent exiger l'identification de la personne passant un ordre de paiement et/ou de son bénéficiaire. Lorsque des fonds doivent être transférés, stockés ou lorsque des paiements doivent être traités, Nous pouvons être amenés à divulguer des Données Confidentielles. Vous devrez alors fournir toutes les informations que Nous pourrions exiger à ces fins.
- 12.4** Vous reconnaissez également que Nous pourrions être amenés à divulguer les informations fournies dans un ordre de virement dans le cadre de l'exécution d'un paiement au prestataire de services de paiement de Votre contrepartie (et, le cas échéant, également aux partenaires bancaires et autres intermédiaires impliqués dans l'exécution d'un paiement). Vous acceptez expressément et Nous donnez instruction de divulguer ces informations. Dans ce cadre, Nous sommes également en droit de Vous demander toute information nécessaire à l'identification du bénéficiaire des paiements, avant d'exécuter un virement conformément aux présentes Conditions Générales.
- 12.5** En outre, les informations incluses dans les transferts d'argent (y compris, mais sans s'y limiter, Vos Données Confidentielles) sont traitées par Nous, par d'autres sociétés spécialisées, telles que SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication). Ce traitement peut être réalisé par des centres situés dans des pays autres que le Luxembourg et conformément à leur législation locale. En conséquence, les autorités étrangères compétentes peuvent demander l'accès à Vos données détenues dans ces centres d'exploitation à des fins de lutte contre le terrorisme ou de lutte contre le blanchiment d'argent ou pour d'autres motifs légitimes. Lorsque Vous Nous donnez instruction d'exécuter un ordre de paiement ou toute autre opération, Vous Nous donnez instruction de divulguer à Notre seule discrétion tous les éléments de données, y compris, mais sans s'y limiter, Vos Données Confidentielles, nécessaires au bon déroulement de la transaction qui peut être traitée en dehors du Luxembourg.
- 12.6** Vous reconnaissez en outre que, dans le cadre d'une demande de remboursement, Nous pourrions être amenés à divulguer des informations Vous concernant au prestataire de services de paiement de la personne qui a (indûment) initié un paiement en Votre faveur par un virement sur le compte inscrit dans Nos livres. Vous acceptez expressément et Nous donnez instruction de divulguer ces informations au prestataire de services de paiement de ce payeur.
- 12.7** En outre, Vous Nous donnez instruction et Nous autorisez expressément à divulguer et à transférer des Données Confidentielles à :

12.7.1 Convera Europe, Convera Europe Financial, Custom House Financial (UK) Limited (en cours de changement de dénomination pour devenir Convera UK Limited), Convera USA, LLC, Convera Australia Pty Limited, Convera Lithuania UAB et Convera Payments Costa Rica, S.R.L. ; et

12.7.2 aux autorités de contrôle et autres autorités compétentes (y compris les autorités fiscales) situées en dehors du Luxembourg, sur demande valable de ces autorités en vertu de la Loi Applicable.

12.8 La divulgation de Données Confidentielles par Nous aux autres entités de Notre Groupe mentionnées ci-dessus ainsi qu'aux autorités a pour but de Nous permettre de nous conformer à Nos obligations réglementaires (dans la mesure applicable) et à Nos obligations fiscales et autres obligations légales en matière de déclaration, ainsi que d'assurer le respect des politiques internes de Notre groupe, notamment en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et le respect des lois et/ou réglementations en matière de sanctions commerciales et économiques. Vous reconnaissez qu'un tel transfert, stockage ou traitement d'informations contribue au succès de la relation commerciale entre Vous et Nous.

12.9 Vous reconnaissez en outre et acceptez expressément que, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des tâches opérationnelles relatives aux services que Nous offrons en vertu des présentes Conditions générales ou de tout autre accord connexe, selon le cas, et afin de Vous offrir le bénéfice de tous les services à valeur ajoutée que Nous proposons, Nous pourrions externaliser, en tout ou en partie, des fonctions commerciales, de contrôle ou opérationnelles (ou toute autre fonction pertinente selon le cas) à d'autres entités de Notre Groupe (le cas échéant) ou à des prestataires de services tiers (ci-après, ensemble, les **Prestataires de services**) et que Nous n'aurons pas besoin d'obtenir à nouveau Votre consentement ou de Vous envoyer un autre avis, sauf si la Loi Applicable l'exige ou si cela est expressément convenu par ailleurs entre Vous et Nous aux termes des présentes. À la date du présent document, Nous avons engagé Convera International et Convera Lithuania en tant que Prestataires de Services et leur avons confié certaines fonctions opérationnelles. Cette Sous-Traitance a été réalisée dans le respect de toutes les réglementations applicables, y compris les Orientations de l'ABE et les Lignes directrices de la CSSF relatives à l'externalisation. Nous sommes responsables du travail des Prestataires de Services.

Dans ce contexte, les Prestataires de services pourront avoir accès et traiter certaines informations et certains documents (y compris, mais sans s'y limiter, les Données Confidentielles) qui ont été créés ou collectés par, ou communiqués à Nous (qu'ils soient fournis par courrier, email, télécopie, téléphone, via le Système En Ligne ou par tout autre moyen).

Nous avons pris des mesures techniques et organisationnelles raisonnables afin d'assurer la confidentialité des Données Confidentielles transmises et de protéger les Données Confidentielles contre tout traitement non autorisé, en tenant compte du fait que le niveau de protection des données personnelles, et des informations confidentielles en général, dans les pays tiers peut ne pas être le même qu'au Luxembourg. Les Prestataires de services sont soit soumis par la loi à une obligation de secret professionnel, soit contractuellement tenus de respecter des règles strictes de confidentialité. Les informations qui seront transférées conformément aux finalités décrites ci-dessus ne seront accessibles qu'à un nombre limité de personnes au sein des Prestataires de services concernés, sur la base d'un besoin d'en connaître. Sauf autorisation contraire permise par la loi ou afin de se conformer aux demandes et exigences des autorités nationales ou étrangères de réglementation ou d'application de la loi, les données pertinentes ne seront pas transférées à des entités autres que les Prestataires de services. Vous reconnaissez et acceptez par la présente que les Prestataires de services pourront ne pas être soumis aux règles luxembourgeoises en matière de secret professionnel et que les obligations de secret professionnel qui leur sont applicables pourront être moins strictes que la législation luxembourgeoise sur le secret professionnel.

Par conséquent, Vous consentez expressément et Nous mandatez, autorisez et habilitez à transférer des Données Confidentielles à des Prestataires de services.

12.10 Lorsque votre consentement est requis dans le cadre du transfert de Données Confidentielles, Vous serez informé de tout nouveau transfert de Données Confidentielles dans le cadre de nouveaux accords d'externalisation ou de toute modification des caractéristiques d'un accord d'externalisation existant lié au transfert de Données Confidentielles (y compris le pays d'établissement des Prestataires de services susmentionnés recevant les Données confidentielles) par des moyens appropriés, tels que des relevés de compte ou des emails. Tout nouveau transfert de Données Confidentielles dans le cadre d'une nouvelle externalisation ou modification des caractéristiques d'un

accord d'externalisation existant lié au transfert de Données Confidentielles (y compris le pays d'établissement des Prestataires de services susmentionnés) est réputé accepté par Vous si Vous ne Nous avez pas adressé d'objection écrite dans les trente (30) jours calendaires à compter de la date de l'avis de transfert de Données Confidentielles dans le cadre d'un nouvel accord d'externalisation ou de la modification de l'accord d'externalisation existant lié au transfert de Données Confidentielles.

- 12.11** Enfin, vous reconnaissez et acceptez expressément que dans le cas où Nous procéderions au transfert ou à la cession de l'un de Nos droits en vertu des présentes Conditions Générales à un tiers, Nous serons autorisés à transférer toutes les Données Confidentielles nécessaires au cessionnaire ou à l'ayant droit.
- 12.12** Aux fins de toute divulgation de Données Confidentielles en vertu de la présente clause 17, les Données Personnelles ne peuvent être traitées que conformément aux conditions énoncées à la clause 14 (*Protection des Données*).

Contrôle des changes, la lutte contre le blanchiment de capitaux et FATCA

- 12.13** Vous comprenez que Nous devons prendre des mesures appropriées afin de Nous assurer que Nous ne participons pas ou n'aidons pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme. Vous vous engagez à respecter toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de contrôle des changes et de lutte contre le blanchiment de capitaux à l'occasion de toute Demande et Vous vous engagez à respecter Nos propres obligations au regard de ces lois et règlements. En particulier, Vous garantissez que les informations retranscrites dans Votre convention de Souscription de Services et dans Votre Demande sont exactes et que le transfert des fonds ne constituera pas une violation des lois et règlements applicables en matière de contrôle des changes et de lutte contre le blanchiment de capitaux.
- 12.14** Si Vous enfreignez ces lois ou réglementations, Vous acceptez que Nous retenions toutes les sommes ou tous les fonds qui Nous ont été remis conformément aux présentes Conditions Générales et/ou que Nous n'exécutons pas une Demande si Nous recevons l'ordre d'une autorité réglementaire (y compris toute autorité réglementaire étrangère) de ne pas l'exécuter ; ces fonds ne porteront pas les intérêts qui seront dus par Nous.
- 12.15** Vous comprenez, reconnaissez et acceptez que toutes les transactions, quelle qu'en soit l'origine, pourront être traitées par Nous ou pourront être traitées en Notre nom par une ou plusieurs des sociétés affiliées de notre groupe, dont une ou plusieurs pourront être situées en dehors du Luxembourg et de l'Union européenne. Ainsi, toutes les transactions, quelle qu'en soit l'origine, seront traitées conformément aux lois et réglementations de la juridiction où la transaction est traitée, en ce compris, mais sans s'y limiter, les lois et réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le terrorisme et le contrôle des avoirs étrangers.
- 12.16** Afin de lever toute ambiguïté, les Parties reconnaissent et conviennent qu'il est de Votre responsabilité de déterminer la source du ou des paiements et le statut du bénéficiaire au titre des chapitres 3 et 4 conformément aux sections 861 à 865, 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du Code fiscal des États-Unis, et que les parties s'attendent à ce que Nous ne connaissions pas ou n'ayons aucune raison de connaître la source du ou des paiements et le statut de retenue d'un paiement au profit d'un bénéficiaire. En conséquence, Vous Nous déclarez et garantissez que, dans la mesure où les réglementations américaines en vertu des sections 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du code s'appliquent à Votre transaction, Vous avez déterminé le statut du bénéficiaire au titre des chapitres 3 et 4 conformément aux articles 1441 à 1446 et 1471 à 1474 du Code fiscal des États-Unis et des règlements promulgués en vertu de ceux-ci, et avez retenu, le cas échéant, le montant approprié requis à cet égard. Vous Nous indemniserez et Nous dégagerez de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation de l'US Internal Revenue Service (IRS) au titre des impôts, intérêts, pénalités et dépenses encourus par Nous et découlant de ou se rapportant à toute retenue d'impôt insuffisante de Votre fait ou à toute autre non-conformité à l'égard des règles de retenue à la source de l'IRS, en ce compris, mais sans s'y limiter, les règles de la loi FATCA. Cette obligation d'indemnisation survivra à l'achèvement de tout paiement et à la résiliation des présentes Conditions Générales.

13. Confidentialité

- 13.1** Sous réserve de ce qui est prévu aux articles 12 et 14 des présentes Conditions Générales, les Parties acceptent de protéger l'intégrité et la confidentialité du Système En Ligne et de toutes les informations fournies ou mises à la disposition de l'autre Partie et (sous réserve de la clause 7.5 ci-dessus) de ne mettre de telles informations ou le Système En Ligne qu'à la disposition du personnel ayant besoin d'y avoir accès en relation avec les Services.

- 13.2** Le devoir de confidentialité défini ci-dessus ne s'appliquera pas à toute information qui :
- 13.2.1** était d'ores et déjà en possession de l'autre Partie après obtention de manière légale, à la date de sa transmission, tel que cela doit pouvoir ressortir de sa documentation Écrite ;
 - 13.2.2** a été transmise à l'autre Partie, de bonne foi, par un tiers indépendant après la date de sa transmission ;
ou
 - 13.2.3** est devenue une information publique sans aucune violation du présent engagement de confidentialité.

14. Protection des données

14.1 Données personnelles nécessaires pour fournir les Services – Contrôle

Nous devons collecter et Traiter les Données Personnelles afin d'exécuter les Services (y compris, entre autres, aux fins d'administration, de précision dans le traitement des ordres, d'identification du client ainsi que le requiert la loi, de service au client, de validation de l'utilisateur, de prévention des fraudes, d'activités de développement de produits et d'affaires, d'historique des opérations et de préférences marketing).

Vous pouvez fournir ces Données Personnelles quand Vous Nous adressez des informations relatives au bénéficiaire. Nous pouvons également collecter des Données Personnelles, lorsque, par exemple, Nous collectons des informations additionnelles afin de vérifier les informations que Vous Nous avez adressées. Vous comprenez que Nous sommes un prestataire de services indépendant qui contrôle séparément les Données Personnelles que Vous Nous fournissez ou que Nous collectons, obtenons et/ou Traitons afin de fournir les Services. Nous Traiterons les Données Personnelles obtenues pour le besoin des Services conformément aux présentes Conditions Générales en ce compris l'article 14, ainsi qu'expressément convenu entre Vous et Nous par écrit, ou ainsi qu'autrement nécessaire en lien avec une Demande que Vous (ou via un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus) avez effectuée et que Nous avons acceptée.

14.2 Consentement conformément à la Loi Applicable sur les Services de paiement dans le cadre de vos transactions

14.2.1 Vous reconnaissez que Nous devons Traiter Vos Données Personnelles afin d'exécuter les Services dont nous avons la charge. Vous consentez expressément par les présentes à ce que Nous collections, Traitons et conservions vos Données Personnelles pour l'exécution de ces Services. De plus, Vous convenez qu'en Nous demandant de réaliser une opération, Vous consentez et Nous autorisez à collecter, Traiter et conserver toutes les Données Personnelles nécessaires à la réalisation de l'opération concernée ; en cas de Demande, Vous Nous autorisez à Traiter et conserver les Données Personnelles figurant dans la Confirmation. Afin de lever toute ambiguïté : Convera Europe S.A. exige uniquement les consentements stipulés dans la présente clause afin de respecter les dispositions de l'article 94(2) PSD II. Ce consentement n'a pas pour objet de Traiter les Données Personnelles au-delà de ce qui est nécessaire dans le cadre de l'exécution des présentes.

14.2.2 Par les présentes, Vous déclarez et garantissez que la personne signant les Conditions Générales pour Votre compte a la capacité et est autorisée par Vous à accorder en Votre nom et pour Votre compte l'autorisation susmentionnée, en ce compris pour le compte des sociétés et entreprises qui Vous sont affiliées et qui utilisent ou tirent profit de Nos Services.

14.2.3 Dans la mesure où la Loi Applicable Vous permet de retirer Votre consentement concernant une transaction particulière, Vous acceptez que les dispositions d'Annulation contenues dans la clause 5 constituent la méthode exclusive de retrait de Votre consentement, sous réserve des restrictions et limitations qui y sont énoncées. Vous reconnaissez et acceptez que Votre retrait de consentement, même s'il est effectif, n'affectera pas la licéité de tout Traitement effectué avant ledit retrait. En outre, Vous reconnaissez que le retrait de Votre consentement ne portera pas atteinte à nos droits de Traiter, de poursuivre le Traitement et/ou de conserver des Données Personnelles dans la mesure permise par la Loi Applicable et/ou les présentes Conditions Générales.

14.3 Déclarations et garanties

Vous Nous gardez que lorsque Vous Nous communiquez Vos Données Personnelles ou lorsque Vous Nous demandez d'exécuter les Services, Vous agissez en conformité avec la réglementation qui Vous est applicable. En particulier (et sans limitation), Vous déclarez et gardez que (a) Vos Données Personnelles telles qu'elles Nous ont été fournies ont été légalement collectées et Traitées ; (b) Vous avez obtenu tous les consentements et/ou autorisations nécessaires, adressé tous les avis nécessaires et effectué toutes choses requises par la législation qui s'applique à Vous afin de Nous divulguer légalement Vos Données Personnelles aux fins de toute opération que Vous avez demandée et de tout Traitement permis aux termes des présentes Conditions Générales ; et (c) le Traitement de Vos Données Personnelles que Vous Nous demandez d'exécuter est légal. Vous convenez de Nous indemniser au regard de toute réclamation à Notre encontre émise par un tiers (y compris tout organisme gouvernemental ou de contrôle) en cas de violation par Vous des lois ou réglementations qui Vous sont applicables ou en cas de réclamation émise à Notre encontre par un tiers (y compris tout organisme gouvernemental ou de contrôle) suite à une violation des déclarations et garanties stipulées dans les présentes Conditions Générales.

14.4 Sécurité des informations

Nous mettrons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger Vos Données Personnelles contre tout Traitement illégal et contre toute perte, destruction, dommage, altération ou divulgation accidentels. Ces mesures devront être appropriées au préjudice qui pourrait résulter de tout Traitement non autorisé ou illégal ou de toute perte, destruction ou dommage accidentel affectant les Données Personnelles, en tenant compte de la nature des Données Personnelles devant être protégées.

14.5 Traitement autorisé des Données

Nous Traitons les Données Personnelles conformément et dans la mesure permise par les dispositions de la loi applicable en matière de protection des données. Les Données Personnelles que Nous traitons comprennent les informations que Vous Nous fournissez ainsi que les renseignements que nous pouvons obtenir d'autres services ou programmes de Convera, des Sociétés Affiliées de Convera, de tiers ou de sources publiques disponibles. La manière dont Nous Traitons les Données Personnelles obtenues en lien avec les Services est décrite dans la notice de confidentialité applicable. Nous veillerons dans la mesure du raisonnable à ce que la notice de confidentialité applicable indique avec précision la façon dont les Données Personnelles sont traitées en lien avec les Services et Nous Vous donnerons un préavis raisonnable de toute modification.

14.6 Tiers et transferts

Nous pouvons communiquer les Données Personnelles à des fournisseurs, à des sous-traitants, à des PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus, et/ou à des partenaires commerciaux à toutes fins utiles ou pour tout Traitement permis aux termes des présentes Conditions Générales. Ces tiers peuvent se situer en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) et notamment dans des pays n'appartenant pas à l'EEE et dont les lois peuvent ne pas garantir le même niveau de protection des données que la législation en vigueur dans l'EEE. À l'exception des PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus, Nous nous assurons que les tiers qui reçoivent les Données Personnelles soient soumis aux présentes conditions contractuelles et que les transferts à des tiers hors de l'EEE soient soumis aux dispositions de protection prévues par la loi applicable en matière de protection des données. Lorsque la loi applicable l'exige, Nous Vous demanderons Votre consentement exprès. Afin de lever toute ambiguïté, Nous déclinons toute responsabilité quant au respect des lois applicables en matière de protection des données lors de la transmission de Données Personnelles à un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus.

14.6.1 Nous pouvons communiquer les Données Personnelles et toutes autres informations en Notre possession aux autorités chargées de l'application de la loi ou à tous autres représentants du gouvernement si cela Nous est imposé par une loi nationale ou étrangère ou dans le cadre d'une procédure judiciaire ou si cela est nécessaire pour affirmer ou défendre Nos droits ou intérêts ou ceux d'autres personnes.

14.6.2 Les Données Personnelles et toute autre information que nous détenons peuvent être consultées par Nous et les Sociétés Affiliées de Convera à toutes les fins énoncées dans les présentes Conditions Générales, y compris, mais sans s'y limiter : Custom House Financial (UK) Limited (en cours de changement de dénomination pour devenir Convera UK Limited), Convera USA, LLC et Convera Australia Pty Limited. Nous veillons à ce que l'accès par les Sociétés Affiliées de Convera situées en dehors de l'EEE soit soumis aux garanties requises par la législation applicable en matière de protection des données.

14.7 Notification et coopération

Chaque Partie devra notifier l'autre Partie sans délai dès qu'elle aura reçu une demande d'information, une plainte, une réclamation ou une allégation relative au respect par l'autre Partie de la réglementation applicable en matière de protection des données et/ou de sécurité des informations portant sur les Données Personnelles Traitées dans le cadre du présent accord. Chaque Partie devra fournir à l'autre Partie toute l'assistance raisonnablement demandée par cette dernière pour traiter et répondre à cette demande.

15. Indemnisation et limitation de responsabilité

- 15.1** Vous acceptez de Nous indemniser en totalité contre toutes pertes, dommages, coûts et dépenses encourus par Nous ou que Nous aurions l'obligation de payer en relation avec toute Demande faite par Vous (ou via un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus).
- 15.2** À moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les présentes Conditions Générales, toutes déclarations, garanties, conditions ou autres termes prévus par la loi sont exclus dans toute la mesure permise par la loi.
- 15.3** Nous ne serons pas responsable à Votre égard (y compris à l'égard de tout PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus) et ne pourrions être considérés comme ayant failli à Nos obligations au titre des présentes Conditions Générales en cas de retard ou de non-exécution de toute Demande dûment acceptée si un tel retard d'exécution ou une telle non-exécution est dû, en tout ou partie, à un événement qui Vous est imputable, ou à un tiers (y compris un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus), ainsi qu'en cas de survenance d'un cas de Force Majeure.
- 15.4** Dans toute la mesure autorisée par la loi, Nous ne pourrions être tenus responsables à Votre égard (ou à l'égard de tout PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus) pour toute perte ou dommage indirect (pour perte de profit, de savoir-faire, de clientèle ou autre), coûts, dépenses (y compris, sans limitation, les frais d'avocats et les débours) ou autres réclamations pour dommages indirects quelle qu'en soit la nature (et qu'ils aient été causés par Nous, Nos employés ou Nos mandataires ou d'autres parties) encourus ou effectués à l'occasion ou en rapport avec toute Demande ou tous Services exécutés ou devant être exécutés en conformité avec les présentes Conditions Générales. De même, Nous ne pouvons pas non plus être tenus responsables de toute omission dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales.
- 15.5** Vous acceptez expressément que toute opération de paiement non autorisée ou mal exécutée et toute réclamation pour dommages ou pertes de quelque nature que ce soit, encourue au titre des présentes Conditions Générales devront Nous être notifiées dès que Vous en aurez connaissance et, dans tous les cas, dans un délai de deux (2) mois à compter de la survenance des événements considérés comme étant à l'origine de l'incident ayant conduit à la réalisation de l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée ou de la réclamation. Nonobstant toute stipulation contraire des présentes Conditions Générales, et sous réserve du respect de l'exigence de notification prévue par le présent article 15.5, tout paiement que Nous aurions effectué après la réception de cette notification sur la base d'une Demande que Vous n'auriez pas autorisée, Nous obligera à Vous reverser aussitôt, et dans tous les cas au plus tard à la fin du premier Jour Ouvrable suivant le jour où Nous avons eu connaissance de l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée, le montant du paiement effectué au profit du Bénéficiaire, dans la devise du paiement ainsi effectué, comme si l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée n'était jamais intervenue. La date de valeur du remboursement devra être au plus tard la date à laquelle l'opération de paiement non autorisée ou mal exécutée a été débitée (et réalisée en faveur du Bénéficiaire dans la devise du paiement ainsi effectué). Rien dans le présent article 15.5 ne saurait être interprété de manière à limiter Votre responsabilité au regard des pertes encourues dans le cadre de toute opération de paiement non autorisée si Vous avez agi de manière frauduleuse ou si Vous avez, intentionnellement ou avec une négligence coupable: (a) omis de Vous conformer aux présentes Conditions Générales ; (b) omis de Nous avertir en temps utile dès que Vous en avez eu connaissance, de la perte, du vol, du détournement ou de l'utilisation non autorisée des Services ; ou (c) omis d'effectuer toutes les démarches raisonnables afin de sécuriser les Moyens d'Accès aux Systèmes En Ligne ou les autres procédures de sécurité personnalisées.
- 15.6** Nous Vous indemniserons pour tous dommages et intérêts et frais et débours au paiement desquels Vous pourriez être condamnés par un tribunal sur le fondement que Votre utilisation du Système En Ligne dans les conditions

prévues aux présentes Conditions Générales constitue une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, sous réserve que :

- 15.6.1** Vous Nous avertissiez promptement de toute réclamation ou action ou risque de réclamation ou action de la part d'un tiers relativement au Système En Ligne ;
 - 15.6.2** Nous ayons le contrôle de toute action, réclamation ou procédure relative au Système En Ligne ;
 - 15.6.3** Vous n'acceptiez pas la demande et que vous n'admettiez aucune responsabilité quelle qu'elle soit dans le cadre de ces actions, réclamations ou procédures sans notre accord Écrit ; et que
 - 15.6.4** Vous coopériez pleinement avec Nous dans le cadre de ces actions, réclamations ou procédures relatives au Système En Ligne.
- 15.7** A l'exception de ce qui est prévu à l'article 15.5 ci-dessus, dans toute la mesure permise par la loi, Nous ne pourrions encourir aucune responsabilité au titre de toutes réclamations formulées contre Vous par tout tiers y compris un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus. En particulier, Nous resterons étrangers à tout différend commercial pouvant survenir entre Vous et le Bénéficiaire.
- 15.8** Nous acceptons de mettre raisonnablement tout en œuvre, dans les limites de l'état de l'art, afin d'assurer le bon fonctionnement du Système En Ligne dans des conditions optimales et d'exécuter les Demandes qui Nous sont transmises via le Système En Ligne. Ainsi, toutes les informations personnelles et, en particulier, les données bancaires, les codes et les Moyens d'Accès au Système En Ligne que Vous saisissez seront systématiquement cryptés. Toutefois, Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne la transmission et la conservation des données ou leur transformation ou utilisation par des tiers et n'encourons aucune responsabilité pour toutes pertes ou coûts que Vous pourrez encourir ou supporter du fait :
- 15.8.1** d'un dysfonctionnement du Système En Ligne, de Nos ou de Vos systèmes ou réseaux de télécommunication, entraînant l'impossibilité d'utiliser tout ou partie des fonctions qu'ils devraient offrir ;
 - 15.8.2** d'une indisponibilité totale ou partielle des Services causée par un dysfonctionnement du Système En Ligne, de Nos ou de Vos systèmes, de tout équipement auxiliaire, des réseaux de télécommunication ou de toute autre circonstance ;
 - 15.8.3** d'un retard ou d'une erreur dans l'exécution de tout Service ou de toute Demande causé par le Système En Ligne, Nos ou Vos systèmes, tout équipement auxiliaire, des réseaux de télécommunication ou toute autre circonstance.
- 15.9** Vous reconnaissez que :
- 15.9.1** la sécurité des informations transmises par voie électronique ne peut pas être garantie et que la transmission des Demandes, y compris via un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus, et des Confirmations se fait à Vos risques. Vous Nous autorisez à agir en conformité avec les Demandes, dans le format et selon le contenu que Nous recevrons ; et
 - 15.9.2** le droit d'utiliser le Système En Ligne Vous est consenti sous réserve du respect des dispositions prévues par les présentes Conditions Générales.
- 15.10** Nonobstant les autres exclusions et limitations de Notre responsabilité prévues par les présentes, toute responsabilité que Nous encourrions au titre des Services exécutés ou devant être exécutés par Nous au titre des présentes Conditions Générales sera limitée à la valeur en Euros de l'opération concernée à la date de valeur de ladite opération ou, si aucune date de valeur n'a été convenue, à la date de la Demande concernée.
- 15.11** Toute réclamation relative à Nos Services, à Notre prestation ou à un manquement quelconque à Nos obligations, à Notre équipe ou à l'un quelconque de Nos sous-traitants devra Nous être adressée comme suit :
- 15.12** Vous pouvez Nous faire part de Votre réclamation : (i) en envoyant un email; (ii) en téléphonant; (iii) en vous présentant en personne à nos bureaux et/ou (iv) en Nous écrivant, en utilisant les coordonnées indiquées à l'article 19. Toutes les communications se feront en anglais ou en français, et Nous Vous remettrons notre documentation relative aux réclamations sur un support durable par voie électronique.

- 15.13** Nous tenterons de résoudre les difficultés que Vous rencontrez dans un délai de trois Jours Ouvrables. Si cela n'est pas réalisable, Nous accuserons réception de Votre réclamation dans un délai de 5 Jours Ouvrables suivant la date de réception de Votre demande.
- 15.14** Nous étudierons toute réclamation et Vous enverrons une réponse dans les 15 Jours Ouvrables suivant sa date de réception. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir une réponse complète dans les 15 Jours Ouvrables suivant la date de réception pour des raisons échappant à Notre contrôle, Nous enverrons une réponse d'attente indiquant clairement le motif du retard et précisant une date butoir pour une réponse complète ; cette date ne devra pas dépasser 35 Jours Ouvrables après la date de réception de la réclamation. Une copie de Notre procédure de traitement est disponible sur demande et peut également être téléchargée sur Notre site Web.
- 15.15** Sans préjudice du droit d'ester en justice, Vous avez également le droit d'introduire une réclamation extrajudiciaire auprès de la CSSF (www.cssf.lu) concernant toute violation alléguée par Nous de la Loi PSA de 2009 ou de la Loi bancaire de 1993. De plus amples détails sur la compétence de la CSSF à cet égard et sur la manière dont une demande peut être soumise à la CSSF sont également disponibles sur Notre site Internet ou par envoi par Nous de ces informations sur simple demande.

16. Indemnisation au titre des télécopies et autres moyens de télétransmission

- 16.1** Vous acceptez de Nous indemniser et de Nous dégager de toute responsabilité contre toute action, procédure, responsabilité, réclamations, demandes de dommages et intérêts, coûts, pertes et frais pouvant survenir à la suite de toute exécution d'instructions transmises par télécopie ou par tout autre moyen de télétransmission provenant en apparence de Vous ou de Vos représentants, dirigeants, employés ou mandataires, y compris via un PSIC, en vertu de la clause 7.5 ci-dessus.
- 16.2** Vous acceptez, à Notre demande, de Nous transmettre Votre confirmation Écrite pour toute instruction envoyée par télécopie ou par tout autre moyen de télétransmission (y compris via un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus) et de permettre toute vérification par téléphone ou par tout autre moyen acceptable pour Nous ; en tout état de cause cependant, l'absence de confirmation Écrite ou de vérification, ou toute différence entre une éventuelle Confirmation Écrite et les instructions reçues à l'origine par télécopie ne devra en aucune manière porter atteinte à Nos droits à l'indemnisation ou au recouvrement en application des stipulations visées à l'article 16.1 ci-dessus.

17. Déclarations et garanties

En acceptant les présentes Conditions Générales, Vous faites les déclarations et donnez les garanties suivantes à Notre égard, aussi bien à la date d'acceptation des présentes Conditions Générales qu'à la date de chacune de Vos Demandes :

- 17.1** Vous avez la capacité et avez reçu les autorisations nécessaires pour souscrire aux Services et faire des Demandes ;
- 17.2** Vous ne faites l'objet d'aucune Sanction ;
- 17.3** Le ou les Représentants qui exécutent les Demandes conformément aux présentes Conditions Générales sont habilités à le faire en vertu du pouvoir de signature joint aux présentes Conditions Générales que Vous pourrez modifier dès lors que des suppressions ou des ajouts seront nécessaires. De telles modifications devront être confirmées par Écrit par un signataire autorisé existant ;
- 17.4** Vos Demandes, et tous paiements auxquels elles se réfèrent, sont effectuées conformément aux présentes Conditions Générales, Vous engageront et Vous seront opposables et ne seront contraires à aucun contrat ou accord que Vous auriez conclu ;
- 17.5** Toutes Vos Demandes, et tous les paiements auxquels elles se réfèrent, sont légaux, en rapport direct avec Vos obligations de paiement commerciales ou professionnelles et ne sont pas effectuées à des fins illicites ou spéculatives ;
- 17.6** Toutes Vos Demandes n'ont aucun lien avec des activités de jeu (argent) ou pornographiques ;

- 17.7** Les sommes fournies par Vous à titre de Prépaiement ou d'Appel de Marge sont libres de tout droit d'une quelconque nature, de toute sûreté, droit de préférence, quasi-sûreté, créance de restitution, arrangement préférentiel, clause de réserve de propriété ou tout autre droit consenti à des tiers ;
- 17.8** Vous avez pris et prendrez toutes les mesures appropriées afin de protéger les données et/ou les logiciels installés ou chargés sur Votre équipement informatique contre toute contamination par des virus ou toute tentative d'intrusion ;
- 17.9** Les Services sont utilisés par Vous exclusivement dans une perspective commerciale/liée à votre activité et chaque utilisation des Services par Vous est effectuée afin de gérer le risque associé à un actif ou à une dette due ou encourue dans le cadre de Votre activité ; et
- 17.10** Vous agissez en qualité de mandant et êtes légalement le titulaire de tous les fonds utilisés dans le cadre des Services, et toute transaction menée par Nous est effectuée conformément à la Loi Applicable. Vous confirmez également que vous n'agirez pas pour le compte d'un tiers.

18. Généralités

- 18.1** Les présentes Conditions Générales et tout différend survenant entre les Parties relativement à leur validité, interprétation ou exécution seront régis par le droit luxembourgeois et relèveront de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.
- 18.2** Vous ne pouvez en aucun cas céder Vos droits et/ou obligations au titre des présentes Conditions Générales sans Notre accord préalable Écrit. Nous pourrions transférer Nos droits et/ou obligations au titre des présentes Conditions Générales et/ou de toute opération conclue conformément à une Demande, à toute personne.
- 18.3** Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales sous réserve de Vous faire parvenir par Écrit lesdites modifications, signées par l'un de Nos représentants autorisés, au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur. Tout avis écrit requis ou permis en vertu des présentes Conditions Générales devra être dûment transmis. Vous serez réputé avoir accepté les modifications, à moins que Vous ne Nous notifiiez le contraire avant la date de prise d'effet de ces modifications. Si Vous désapprouvez ces modifications, Vous avez le droit de résilier immédiatement le Contrat, sans pénalité, avant la date de prise d'effet de celles-ci.
- 18.4** Toute notification écrite requise ou permise aux termes des présentes Conditions Générales sera réputée reçue :
- 18.4.1** cinq (5) jours après l'envoi d'une lettre recommandée adressée à Votre attention à Votre adresse professionnelle, et à Notre attention à Notre adresse professionnelle indiquée dans les présentes Conditions Générales ;
- 18.4.2** à réception par le destinataire s'agissant de télécopie ou d'email, sous réserve que l'avis soit envoyé pendant les heures de bureau du destinataire, et si l'avis est reçu en dehors des horaires de bureau, il sera réputé reçu le Jour Ouvrable suivant pour le destinataire.
- 18.5** Si, après que Nous Vous ayons notifié toute modification des présentes Conditions Générales ou de l'annexe relative aux commissions conformément à l'article 18.3 ci-dessus, Vous utilisez ou continuez à utiliser Nos Services, Vous serez réputé avoir accepté les Conditions Générales modifiées.
- 18.6** Vous reconnaissez et acceptez que, dans la mesure du possible, Nous répondrons à Vos demandes raisonnables concernant la transmission de copies issues de l'historique des transactions ou toute autre information similaire (par exemple, la copie d'un chèque encaissé). Vous reconnaissez et acceptez également que l'ensemble des frais liés à la récupération et à la transmission d'une telle information Vous seront facturés et seront à Votre charge.
- 18.7** Vous pouvez résilier les présentes Conditions Générales à tout moment, sous réserve de Nous adresser une notification avec un préavis d'un (1) mois. La résiliation pour quelque motif que ce soit, y compris pour non-respect par Nous des présentes Conditions Générales, n'aura pas d'incidence sur Votre obligation de payer toutes sommes qui Nous sont dues ou tous autres passifs impayés dont Vous êtes redevable envers Nous à la date de résiliation. Sauf disposition contraire de l'article 18.8 ci-dessous, Nous pourrions résilier les présentes Conditions Générales en Vous adressant une notification avec un préavis de deux (2) mois. Les stipulations relatives aux indemnités contenues dans les articles 5.1 et 5.4 ci-dessus, celles relatives aux obligations de remboursement contenues dans

les articles 22.2 et 22.3 ci-dessous, et l'ensemble des stipulations des articles 8, 14, 16, 17, 18 et 23 demeureront en vigueur et continueront de s'appliquer après la date de fourniture par Nous des Services et après la résiliation des présentes Conditions Générales.

- 18.8** Nous pourrions immédiatement résilier les présentes Conditions Générales sans respecter le délai de préavis défini à l'article 18.7 : (i) si Vous n'utilisez pas les Services de manière continue pendant un (1) an ; (ii) s'il survient un Changement de Contrôle ; (iii) si Vous vous rendez coupable d'une violation du contrat ; (iv) si Vous enfreignez ou ne Vous conformez pas à une Loi Applicable ; (v) si une Loi Applicable à Nous et/ou à une Société Affiliée de Convera nous oblige à le faire ; et/ou (vi) Nous considérons (de manière discrétionnaire et raisonnable) que Vous utilisez les Services pour (ou en relation avec) : (A) des activités de jeu (argent), des activités pornographiques ou d'autres activités similaires ; (B) à des fins qui ne sont pas en lien direct avec Vos exigences commerciales ou professionnelles de paiement ; ou (C) à des fins spéculatives, (vii) si Vous figurez sur une Liste de Sanctions, et/ou (viii) si Vous êtes en état d'insolvabilité, si Vous êtes en cession d'activité, Si Vous vous êtes déclaré en faillite, si Vous avez demandé Votre placement sous gestion contrôlée, si Vous avez demandé un sursis de paiement, si Vous avez sollicité un concordat, ou si Vous faites l'objet d'un jugement entraînant Votre dissolution et liquidation judiciaire ou, plus généralement, si Vous faites l'objet, en vertu de la Loi Applicable, de mesures ou poursuites analogues à celles mentionnées ci-dessus.
- 18.9** En cas de non-utilisation continue des Services par Vous pendant une période d'un (1) an, et si Nous ne sommes pas en mesure de Vous restituer des sommes pour quelque raison que ce soit, ces sommes seront conservées par Nous sur un compte ne portant pas intérêts et, le cas échéant, conformément à la Loi Applicable, transférées aux autorités publiques compétentes pour consignation et exécution ultérieure de Nos obligations par Nous. La détention de tels fonds par Nous déclenchera des frais de compte inactif, qui pourront être déduits desdites sommes le cas échéant. Nous pourrions également céder ces sommes à un prestataire de services tiers dans un tel cas de figure, ce que Vous reconnaissez et acceptez expressément. Vous Nous autorisez expressément à transférer des Données Confidentielles au cessionnaire concerné à cette fin spécifique.
- 18.10** Si Vous souhaitez transmettre une instruction en dépit de la résiliation intervenue en raison d'une non-utilisation continue des Services, il Vous sera demandé d'accepter la version des Conditions Générales alors en vigueur et de vous soumettre à un processus d'accréditation complet conformément à Notre pratique en la matière et aux autres règles en vigueur à ce moment-là.

19. Avis – Langue – Informations réglementaires

- 19.1** Tout avis qui doit Nous être remis en vertu des présentes Conditions Générales devra l'être par Écrit et sera considéré comme dûment remis s'il Nous est communiqué au numéro de télécopie, à l'adresse email ou à l'adresse postale indiqués ci-dessous ou à tout autre numéro de télécopie ou adresse notifiés par Nous à Vous aux fins des présentes Conditions Générales :

Convera Europe S.A.

OBH Building, sis 6B rue du Fort Niedergrunewald L-2226 Luxembourg

A l'attention de : Responsable Département Convera Europe S.A.

Email : CustomerServiceEU@Convera.com

Téléphone: +352 800 81 634

Convera Europe Financial S.A.

OBH Building, sis 6B rue du Fort Niedergrunewald L-2226 Luxembourg

A l'attention de : Responsable Département Convera Europe Financial S.A.

Email : CustomerServiceEU@Convera.com

Téléphone: +352 800 81 634

- 19.2** Nous pouvons fournir et Vous consentez irrévocablement à recevoir tous les avis ou documents, y compris, sans s'y limiter, tous les documents de divulgation légalement requis par transmission électronique, soit en fournissant une adresse de site Internet, soit sous la forme d'un format de document portable (« **PDF** ») accessible sur le Système En Ligne et/ou par email. Des copies papier de ces documents ou avis ne seront fournies que sur demande préalable écrite de Votre part. Les Parties reconnaissent et assument les risques de sécurité, de corruption, d'erreur de transmission et de disponibilité d'accès associés à l'utilisation de réseaux ouverts tels qu'Internet. La fourniture d'informations au moyen de communications électroniques sera considérée comme appropriée au contexte dans lequel les affaires entre Vous et Nous sont menées lorsque Vous disposez d'un accès régulier à Internet. La fourniture d'une adresse email par Vos soins constituera une preuve suffisante d'un tel accès à ces fins.
- 19.3** Toutes les communications entre Vous et Nous doivent intervenir en anglais ou en français.
- 19.4** Convera Europe S.A. est surveillée et dûment agréée par la CSSF en tant qu'établissement de paiement et Convera Europe Financial S.A. est surveillée et dûment agréée par la CSSF en tant qu'entreprise d'investissement. Vous pouvez demander toute information réglementaire Nous concernant auprès de la CSSF, dont les coordonnées sont les suivantes :

Commission de Surveillance du Secteur Financier,

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 25 1 – 1

Email : direction@cssf.lu

Site Internet : <https://www.cssf.lu/en/>

20. Demandes

- 20.1** Vous veillerez à ce que les informations que Vous fournissez concernant le Bénéficiaire et les instructions de paiement Nous soient correctement transmises afin d'éviter tout retard dans la réception du paiement par le Bénéficiaire. Nous prendrons des mesures raisonnables afin de rectifier toute erreur qui Nous aura été notifiée de manière adéquate, mais Nous ne pourrions être tenus responsables de tous dommages ou pertes causés par des erreurs ou des inexactitudes contenues dans Votre Demande.
- 20.2** La date de réception d'un ordre de paiement sera réputée être soit (i) la date de réception par Nous (ou par Convera International) du paiement à Notre profit comme prévu à l'article 10.1 ci-dessus, soit (ii) la date de remise des fonds convenue entre Vous et Nous et comme indiqué dans la Confirmation (dans ce cas, Vous vous engagez à Nous informer par Ecrit de la date demandée pour la livraison des fonds au moins trois (3) Jours Ouvrables avant cette date). Si Vous ne Nous informez pas de la date de remise des fonds dans le délai susvisé, Nous ne serons pas tenus d'honorer Votre ordre de paiement et n'encourons aucune responsabilité au titre du non-respect de la date qui Nous aurait été notifiée tardivement. Nous Vous informerons de l'heure présumée de réception d'un ordre de paiement. Nous souhaitons attirer Votre attention sur les dispositions de la clause 5.2.6 ci-dessus, qui Nous autorisent à annuler toute Demande dans ces circonstances. Si toutefois Nous choisissons de poursuivre l'exécution du Service et que Nous nous rendons compte que Nous ne sommes pas en mesure de respecter la date qui Nous a été communiquée tardivement, Nous Vous en informerons dans les meilleurs délais. Conformément aux dispositions des articles 95, 96 et 97 de la Loi PSA de 2009 et des clauses 10.1 et 10.2 ci-dessus (en ce sens que Nous avons reçu le règlement sous-jacent), nous effectuerons le ou les paiements par transfert électronique des fonds demandés par Vous comme suit :
- 20.2.1** si le paiement doit être effectué dans l'EEE et en Euros, le montant de l'opération de paiement sera crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Bénéficiaire au plus tard à la fin du Jour Ouvrable suivant le moment de la réception par Nous de l'ordre de paiement ;
- 20.2.2** si le paiement doit être effectué dans une devise de l'EEE autre que l'euro mais dans l'EEE, le paiement sera crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du Bénéficiaire au plus tard à la fin du quatrième Jour Ouvrable suivant le moment de la réception par Nous de l'ordre de paiement réglé conformément à l'article 10.1 ci-dessus ; et
- 20.2.3** les opérations de paiement à effectuer en dehors de l'EEE ou dans une devise hors EEE et les paiements à effectuer par traite seront traités et effectués par Nous conformément à Nos délais de traitement standard. Afin de lever toute ambiguïté, dans le cas où les fonds font partie d'un Holding Balance, les délais de traitement seront calculés à partir de la date de remise que Vous avez demandée.
- 20.3** Vous pourrez donner instruction à un tiers d'effectuer un paiement par voie électronique à Votre profit sur un compte bancaire désigné et détenu par Nous ou par Convera International (le « **Paiement Entrant** »). Vous devrez demander au tiers chargé d'effectuer le paiement d'indiquer Votre nom et les références de Votre société, tels qu'indiqués par Nous dans le memorandum ou dans la ligne d'objet du Paiement Entrant. Nous pourrions, à Notre convenance, essayer de contacter le tiers chargé d'effectuer le paiement afin de lui demander de sécuriser davantage toute information supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire pour les besoins d'un traitement précis du Paiement Entrant. Nous ne serons responsables envers Vous d'aucun dommage, perte, coût ou frais que Vous aurez encourus du fait de tout retard dans le traitement du Paiement Entrant qui serait dû à la réception par Nous d'une information incomplète ou inexacte concernant le Paiement Entrant.
- 20.4** Lorsque Nous acceptons un Paiement Entrant d'un tiers et que ce Paiement Entrant n'est pas crédité sur un compte que Nous ou Convera International tenons en vue de l'exécution de Vos opérations de paiement, Nous mettrons ce Paiement Entrant à Votre disposition dès que Nous ou Convera International l'aurons reçu. Si Vous choisissez de nous adresser ce Paiement Entrant, Nous veillerons à ce que la date de valeur correspondante soit au plus tard le Jour Ouvrable lors duquel le montant du Paiement Entrant a été crédité sur le compte bancaire correspondant indiqué, que Nous ou Convera International possédons et tenons. Lorsque le Paiement Entrant n'implique pas (i) une

conversion de devise ou (ii) implique uniquement une conversion entre l'euro et une autre devise de l'UE ou entre deux devises de l'UE, Nous veillerons à ce que le Paiement Entrant soit à Votre disposition immédiatement, sous réserve des vérifications applicables en matière de connaissance de la clientèle et de Nos exigences internes en matière de rapprochement, après qu'il aura été crédité sur Notre compte bancaire (ou sur le compte bancaire de Convera International).

- 20.5** Nous mettrons tout en œuvre (agissant raisonnablement) pour Vous fournir les Services en Nous conformant à Vos Instructions. Toutefois, si Vous nous Demandez, y compris via un PSIC conformément à la clause 7.5 ci-dessous, d'effectuer un paiement dans une devise particulière (la « **Devise de l'Instruction** ») autre que la devise locale utilisée dans la juridiction dans laquelle se situe le compte de paiement du Bénéficiaire (la « **Devise de Paiement** »), Vous Nous autorisez par les présentes et Nous donnez instruction de réaliser le paiement dans la Devise de Paiement et acceptez que Nous convertissions la Devise de l'Instruction dans la Devise de Paiement en appliquant un taux de change correspondant au taux fixé par Notre contrepartie bancaire, majoré de 2%, (une « **Conversion Automatique de Devises** »). Après la réalisation d'une Conversion Automatique de Devises, Vous pourrez solliciter les détails du taux appliqué au paiement par Notre contrepartie bancaire. Sur simple demande, Nous Vous confirmerons le taux appliqué audit paiement.
- 20.6** Vous êtes informé que dans les cas où Nous exécuterions une Conversion Automatique de Devises, la Confirmation que Nous Vous fournirons n'indiquera pas le taux de change appliqué à la Conversion Automatique de Devises, car au moment où la Confirmation est établie, Nous ne sommes pas en mesure de prévoir si une Conversion Automatique de Devises sera ou non nécessaire. Vous reconnaissez et acceptez que dès que Nous connaissons le taux de change à appliquer à une Conversion Automatique de Devises, Nous ne serons pas tenus de Vous communiquer ce taux, à moins que Vous ne demandiez cette information.

21. Holding Balances

- 21.1** Des fonds peuvent être gardés en Holding Balance pour une période maximum de quatre-vingt-dix (90) jours. Les fonds maintenus en Holding Balance ne porteront pas intérêt. Vous prendrez à Votre charge tous les risques (incluant, sans que cette énumération soit exhaustive, ceux liés aux fluctuations du marché des changes concernant les devises concernées) relatifs au maintien de Holding Balances dans une ou plusieurs devises.
- 21.2** Les fonds conservés en Holding Balance ne seront utilisés que dans le but de Vous fournir les Services. Si Nous ne recevons pas à temps une Demande de mise à disposition de ces fonds avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, les fonds seront convertis dans Votre devise aux taux de change ayant alors cours et Vous seront remboursés.
- 21.3** Nous n'utiliserons pas les fonds que Vous avez fournis. Les fonds reçus par Vous seront déposés sur un compte spécifique ouvert auprès d'un établissement de crédit approprié.

22. Encaissement d'un chèque en devise étrangère

- 22.1** Si Vous recevez des chèques en devise étrangère et désirez que Nous les encaissions et les convertissions en Euros ou dans une autre devise de Votre choix, et si Nous donnons Notre accord à cet égard, Nous procéderons de la manière suivante :
- 22.1.1** Vous Nous enverrez la Demande d'encaissement de chèques en devise étrangère et de change accompagnée des chèques concernés.
- 22.1.2** La validité de tous les chèques que Vous Nous présenterez sera vérifiée par Nos soins – tout chèque considéré comme non valable Vous sera retourné dans les meilleurs délais.
- 22.1.3** Tous les chèques seront endossés par Vous, au profit de Convera Europe et porteront la signature de l'une des personnes autorisées par Vous.
- 22.1.4** La date de valeur du règlement en Votre faveur en Euros ou dans une devise étrangère sera conforme à Nos usages en la matière, et sera fonction de la devise considérée et du pays d'émission du chèque. La

multiplicité des hypothèses rend impossible toute détermination à l'avance mais, Nous pourrions Vous fournir toute information utile lors de l'envoi de Votre Demande.

22.1.5 Vous acceptez de payer tous les frais liés à l'encaissement et au change que Nous Vous facturerons. Il est possible que Vous ne puissiez obtenir une tarification précise le jour de Votre Demande, dans la mesure où il est possible que Nous ignorions à cette date les conditions de taux et les frais qui Nous seront refacturés par la banque tirée et, le cas échéant, l'agent compensateur, ainsi que la date à laquelle le paiement aura lieu. Généralement, le taux de change et les frais et commissions appliqués seront calculés et Vous seront notifiés le jour de la réception par Nos soins de l'avis de compensation de l'agent compensateur. Nous tiendrons à Votre disposition, moyennant paiement d'une commission forfaitaire, une copie des pièces justificatives des frais facturés par Nos correspondants.

22.2 Tout chèque qui Nous sera retourné impayé ou non négociable ou non encaissable Vous sera renvoyé immédiatement et Vous acceptez de Nous rembourser à réception. Vous acceptez également de Nous rembourser tous frais qui Nous seraient facturés par l'entité qui aurait retourné le chèque et que Nous aurions payés.

22.3 Toute perte, vol ou destruction de chèque pendant le transfert Vous sera signalé dans les 24 heures suivant la notification qui Nous en sera faite. Nous Vous adresserons une demande d'indemnisation confirmant que Nous n'avons reçu d'aucune banque impliquée dans la compensation ou le paiement du chèque la valeur correspondant audit chèque. Vous acceptez par les présentes de Nous rembourser immédiatement le montant correspondant à cette valeur si elle Vous a déjà été payée.

23. Indemnisation au titre d'un chèque en devise tiré par Nous pour Votre compte sur les caisses d'un de Nos correspondants

23.1 Dans le cas où un chèque en devise émis par Nous conformément à Vos instructions ne serait pas reçu pour quelque raison que ce soit par le Bénéficiaire que Vous avez désigné, y compris (sans caractère limitatif) en cas de perte, vol ou destruction dudit chèque, Vous acceptez de Nous en informer dès que Vous aurez connaissance de la non-réception du chèque par le Bénéficiaire.

23.2 Dès que Vous Nous aurez notifié la non-réception du chèque en application de l'article 23.1 ci-dessus, Nous mettrons tout en œuvre pour faire opposition dans les meilleurs délais sur ledit chèque. Vous ne pourrez toutefois engager Notre responsabilité en cas de retard ou échec de cette opposition dès lors que Nous aurons raisonnablement mis tout en œuvre pour faire opposition dans les meilleurs délais sur ledit chèque. Nous attirons également Votre attention sur le contenu de l'article 23.6 ci-dessous.

23.3 Nous acceptons d'émettre un nouveau chèque en remplacement ou de Vous rembourser à un taux de change que Nous considérerons comme approprié, dès lors que Nous aurons préalablement pu faire opposition sur le chèque en question. Nous pourrions toutefois soumettre le remplacement du chèque ou son remboursement à la fourniture préalable par Vous d'une caution bancaire Nous garantissant contre tout encaissement du chèque initialement émis par un tiers et ce, malgré l'opposition faite par Nous. Vous acceptez de dégager Notre responsabilité et de Nous indemniser contre toutes pertes, coûts, réclamations, dommages et frais encourus par Nous ou effectués à Notre rencontre à la suite de l'opposition faite sur le chèque initialement émis et à son remplacement ou remboursement.

23.4 Dans le cas où le chèque initialement émis entrerait en Votre possession ou en possession du Bénéficiaire à tout moment après qu'une opposition ait été formée sur celui-ci, Vous Vous engagez par la présente à Vous assurer qu'aucune tentative ne sera faite pour encaisser ce chèque et que celui-ci Nous sera retourné à la première occasion et que, dans l'attente de sa réception par Nous, il sera détenu pour Notre compte.

23.5 Nous n'aurons aucune obligation d'émettre un chèque en remplacement ou d'effectuer un remboursement dans le cas où Nous pourrions établir que le chèque initialement émis a été encaissé avant qu'une opposition n'ait été formée sur celui-ci.

23.6 Dans le cas où il serait établi que le chèque initialement émis a été encaissé avant qu'une opposition n'ait pu être formée sur celui-ci, mais que (i) Vous Nous auriez tenus informés dès que Vous auriez eu connaissance de la non-réception du chèque, et que (ii) Vous Nous auriez suffisamment démontré que la perte, le vol ou la destruction du chèque n'était en aucun cas dû à Votre négligence ou manque d'attention dans l'expédition ou toute autre opération

impliquant le chèque, Nous pourrions émettre un chèque en remplacement ou procéder à un remboursement à un taux de change que Nous considérerons comme approprié étant toutefois entendu que le remplacement du chèque ou son remboursement pourra être conditionné à la fourniture préalable par Vous d'une caution bancaire Nous garantissant contre l'impossibilité d'obtenir le remboursement du chèque initialement émis de la banque devant compenser/payer ce chèque. En conséquence de ce qui précède, Vous acceptez par les présentes de Nous rembourser la valeur du chèque émis initialement dans le cas où Nous serions dans l'impossibilité d'obtenir son remboursement auprès de la banque devant compenser/payer le chèque ou dans le cas où il aurait été établi que Vous, le Bénéficiaire ou toute autre personne connue de Vous ou du Bénéficiaire aurait encaissé ce chèque. S'il est établi que ce chèque a été encaissé par Vous, le Bénéficiaire ou toute autre personne connue de Vous ou du Bénéficiaire, Nous pourrions faire opposition immédiatement, à Vos frais, sur le chèque émis en remplacement, et toutes sommes qui Vous auraient été remboursées devront Nous être immédiatement restituées.

24. Contrats à Terme PPE et Paiements Futurs

Contrats à Terme PPE

- 24.1** Nous concluons un Contrat à Terme PPE avec Vous à Votre Demande uniquement si vous êtes une contrepartie non financière (tel que ce terme est défini dans le règlement EMIR) et à la condition suivante que, sauf dans les cas expressément prévus par tout Crédit OTM et/ou ND que Nous Vous accordons, Vous effectuez rapidement, mais au plus tard à une date convenue, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat à Terme PPE.
- 24.2** Vous confirmez, déclarez et garantisiez que : (i) vous êtes une contrepartie non financière (tel que ce terme est défini dans le règlement EMIR) ; et que (ii) chaque Contrat à Terme PPE conclu avec Nous vise à faciliter le paiement de biens ou de services identifiables.
- 24.3** Nous ne sommes tenus d'exécuter le Contrat à Terme PPE que lorsque Nous avons reçu de Votre part le solde des sommes que Vous Nous devez dans les conditions prévues à l'article 10.1 ci-dessus.
- 24.4** Une fois que Nous aurons reçu le Montant du Règlement d'un Contrat à Terme PPE, Nous verserons les fonds dans votre Holding Balance ou à un Bénéficiaire conformément à Votre ou Vos Demandes.
- 24.5** Si Vous et Nous en convenons expressément, Vous pouvez Tirer sur un Contrat à Terme PPE pendant la Delivery Window convenue ; à condition toutefois que Nous ayons reçu un règlement en fonds immédiatement disponibles correspondant au montant dudit Tirage. Nonobstant tout Tirage, Vous êtes tenu de Nous fournir la totalité du Montant de Règlement (ou tout solde restant) en fonds immédiatement disponibles conformément aux termes du Contrat à Terme PPE au plus tard à la Date de Maturité.
- 24.6** Nous pouvons, à Notre seule discrétion, limiter les Contrats à Terme PPE à une valeur de transaction maximale prédéterminée qui sera exprimée en Euros et/ou à une date d'expiration maximale du Contrat à Terme PPE (c'est-à-dire la période entre la conclusion du Contrat à Terme PPE et sa Date de Maturité).
- 24.7** Tout Prépaiement, dans la mesure où il n'est pas correctement appliqué ou compensé par Nous conformément aux présentes Conditions Générales, en particulier les articles 24.10 ou 24.20 ci-dessous, est recouvrable par Vous une fois que les Obligations de paiement du Contrat à Terme PPE ont été entièrement payées.
- 24.8** Pendant la durée de chaque Contrat à Terme PPE, Nous pouvons, à notre discrétion, Vous demander à tout moment de payer un montant supplémentaire – un Appel de Marge – en ce qui concerne votre Contrat à Terme PPE pour l'une des raisons suivantes : (i) si, à la suite d'une réévaluation du marché que nous effectuerons, Votre Contrat à terme PPE devient Hors de la Monnaie et excède Votre Crédit OTM éventuel ; et/ou (ii) si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore. Nous déterminerons le montant de cet Appel de Marge en fonction de la position Hors de la Monnaie réelle et/ou du changement négatif affectant Votre situation financière ou Votre solvabilité. Si Nous Vous demandons de payer un Appel de Marge, Vous convenez de payer celui-ci dans les 2 Jours Ouvrables suivant cette demande. Nous pouvons être amenés à Vous demander à plusieurs reprises des Appels de Marge complémentaires si le Contrat à Terme PPE continue d'évoluer Hors de la Monnaie au-delà de votre éventuel Crédit OTM ou si Votre situation financière et/ou Votre solvabilité continue de se détériorer.

- 24.9** Dans le cas où Vous seriez partie à plusieurs Contrats à Terme PPE en cours, chacun d'entre eux sera réévalué individuellement et chaque exposition au titre des Contrats à Terme PPE sera déduite des autres expositions relatives à ces contrats afin d'établir Notre exposition globale au titre de tous Vos Contrats à Terme PPE. Par conséquent, Nous Vous demanderons de payer un Appel de Marge si la valeur de marché nette de tous ces contrats évolue Hors de la Monnaie au-delà de Votre éventuel Crédit OTM et/ou si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore gravement.
- 24.10** Les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge Nous seront fournis par voie de transfert de propriété des fonds concernés, à titre de garantie, et constituent une Garantie Financière garantissant vos Dettes (correspondant à Nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats à Termes PPE en cours et/ou des Paiements Futurs à tout moment. Nous serons autorisés à exercer un droit de rétention sur les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous Nous aurez fournis par voie de transfert de propriété et Nous pourrions les utiliser afin de satisfaire l'ensemble de Vos obligations de paiement qui Nous sera dû à raison de tout Contrat à Terme PPE en cours et/ou de tout Paiement Futur à sa Date de Maturité, à sa Date de Règlement ou à toute autre date d'échéance applicable. Dans une telle situation ou suite à votre défaillance ou dans les circonstances décrites à l'article 24.19 ci-dessous, Nous solderons Nos créances en prélevant les sommes retenues à titre de Garantie Financière et les compenserons avec Nos créances ou par tout autre moyen autorisé par la Loi Applicable. Suite à l'envoi de la notification conformément à l'article 24.20 ci-dessous, la Garantie Financière sera incluse dans l'opération de compensation avec échéance du terme en application du présent article et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 24.20 et 24.21 ci-dessous.
- 24.11** Si Vous manquez à Vos obligations décrites au présent article 24 ou à celles prévues par les stipulations de tout Contrat à Terme PPE, Vous Nous indemniserez en totalité de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses auxquels Nous devons faire face, y compris ceux liés au règlement ou à la poursuite de n'importe quel contrat en devises que Nous aurons pu conclure avec d'autres personnes.
- 24.12** Nous pourrions modifier et/ou révoquer tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou les limites maximales auxquelles il est fait référence dans les articles 24.1 et 24.6 ci-dessus : (i) sur la base de leur revue périodique à Notre seule discrétion ; (ii) aux conditions décrites dans les stipulations de l'article 5.2 ci-dessus ; ou (iii) au cas où il y aurait un changement défavorable significatif relatif à Vos flux financiers, activités professionnelles, actifs, situation financière (ou autre) ou à Vos perspectives par rapport à la dernière date de notification des limites correspondantes ou, le cas échéant, la dernière revue régulièrement effectuée conformément au point (i) ou d'autres circonstances défavorables, qui à Notre avis, pourraient raisonnablement avoir un effet défavorable significatif sur Votre capacité à remplir toute obligation dont Vous pourriez être redevable à Notre égard. Nous Vous notifierons par Écrit tout changement ou toute révocation portant sur tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou toute limite maximale mentionnée aux articles 24.1 et 24.6 ci-dessus et en application des stipulations visées ci-dessus. Ces stipulations peuvent faire l'objet d'un changement ultérieur sur la base d'un accord Écrit entre Vous et Nous.
- 24.13** Tant que Vous ne Nous aurez pas intégralement réglé les paiements ou effectué les remises qui Nous sont dus aux termes des Contrats à Termes PPE, y compris par voie de compensation ainsi que décrit à l'article 11.1.8 ci-dessus, Nous pourrions décider, de manière discrétionnaire, de retenir tout paiement ou toute remise que Nous devons effectuer ou dont Nous sommes redevables en Votre faveur à cette date conformément aux Contrats à Termes PPE concernés.

Paiements Futurs

- 24.14** Vous pouvez Nous autoriser à conclure des Paiements Futurs en Nous adressant une Demande de Votre part ou de la part d'un PSIC en vertu de la clause 7.5 ci-dessus. Nous pouvons, à Notre seule discrétion, Vous limiter la fourniture de services de Paiements Futurs à une valeur de transaction maximale prédéterminée qui sera exprimée en Euros pour chaque opération de Paiements Futurs. Nous Vous informerons de toute limite applicable avant de commencer à Vous fournir des Services liés aux Paiements Futurs. Vous confirmez, déclarez et garantisiez que chaque Paiement Futur que Vous concluez avec Nous vise à faciliter le paiement de biens ou de services identifiables.
- 24.15** Vous devez Nous remettre le Montant du Règlement dans la même devise que celle que Vous avez spécifiée dans Votre Demande pour des Paiements Futurs.

- 24.16** Une fois que Nous aurons reçu le Montant du Règlement, Nous débloquerons le paiement conformément à Votre Demande. Nous pourrions Vous facturer des frais pour le transfert des fonds, comme indiqué dans la grille tarifaire.
- 24.17** Dans l'éventualité où Vous souhaiteriez modifier la Date de Règlement des Paiements Futurs, ou toute partie de celle-ci, avant la Date de Règlement, Vous pourrez le faire sous réserve de Notre accord exprès ; à condition, toutefois, que la durée maximale de toute modification de la Date de Règlement ne dépasse pas cent vingt (120) jours après la Date du Contrat des Paiements Futurs, à moins que Nous ne prolongions la durée des Paiements Futurs à notre seule discrétion.
- 24.18** Vous pourrez modifier Vos instructions de versement avant la Date de Règlement en Nous soumettant une Demande de ne pas verser le montant total des fonds à la Date de Règlement. Dans ce cas, Vous pourrez Nous demander de revendre immédiatement les fonds excédentaires au taux de change du marché en vigueur ou, sinon, Nous placerons le solde des fonds excédentaires dans votre Holding Balance conformément à la clause 10 ci-dessous. Vous resterez responsable du montant total des fonds envers Nous. Une fois que les fonds auront été placés dans Votre Holding Balance, si Nous ne recevons pas une Demande de mise à disposition de ces fonds en temps voulu avant l'expiration d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours, les fonds seront convertis dans Votre devise nationale au taux de change alors en vigueur et Vous seront retournés comme indiqué dans la clause 21.1 ci-dessus.

Dispositions applicables aux Contrats à Terme PPE et aux Paiements Futurs

- 24.19** Si Vous ne fournissez pas les Prépaiements ou les Appels de Marge requis en rapport avec un Contrat à Terme PPE au plus tard à la date d'échéance ou si Vous Nous communiquez Votre intention de ne pas fournir le Prépaiement ou l'Appel de Marge, ou si vous contestez la validité ou l'existence d'un Contrat à Terme PPE et/ou d'un Paiement Futur ou d'un défaut, ou Nous communiquez Votre intention de manquer à l'une de Vos obligations, ou si Vous êtes en état d'insolvabilité, si Vous êtes en cessation d'activité, si Vous vous êtes déclaré en faillite, si Vous avez demandé à être placé sous gestion contrôlée, si Vous avez demandé un sursis de paiement, si Vous avez sollicité un concordat, si Vous faites l'objet d'un jugement entraînant Votre dissolution et votre liquidation, ou plus généralement, si Vous faites l'objet de mesures ou de procédures, en vertu de la Loi Applicable, similaires à celles qui précèdent, Nous pourrions résilier et annuler, sans préavis, tout Contrat à Terme PPE et/ou Paiement Futur et/ou toute autre mesure que Nous jugeons appropriée (conformément à la clause 5 ci-dessus) afin d'atténuer les pertes potentielles causées par Votre manquement à Vos obligations contractuelles au titre du ou des Contrats à Terme PPE et/ou du ou des Paiements Futurs. Dans le cas d'une telle résiliation, Vous acceptez de Nous payer sur demande dans les cinq (5) Jours Ouvrables le montant de toutes les pertes et dépenses que Nous aurons encourues en relation avec la résiliation et le dénouement du ou des Contrats à Terme PPE et/ou du ou des Paiements Futurs, y compris toute perte que Nous aurons encourue entre la Date du Contrat et la date de résiliation du Contrat à Terme PPE et/ou du Paiement Futur.
- 24.20** Si Nous résilions un ou plusieurs Contrats à Terme PPE et/ou un ou plusieurs Paiements Futurs conformément à la clause 24.19 ci-dessus, Nous Vous enverrons une notification décrivant l'événement respectif de résiliation, la date d'envoi de la notification et le Montant de Résiliation (tel que défini ci-dessous ; s'il est déjà calculé à cette date). À compter de la date d'envoi de cette notification, tous les paiements et prestations ultérieurs relatifs à tous les Contrats à Terme PPE et/ou Paiements Futurs devront être effectués et les devoirs et obligations existants de Vous et de Nous seront remplacés par une seule obligation de Nous ou de Vous, à calculer par Nous conformément à la clause 24.21 ci-dessous (le « **Montant de Résiliation des PPE et des PF** »). Le Montant de Résiliation des PPE et des PF est la seule créance de règlement résultant d'un accord de compensation avec déchéance du terme. Le Montant de Résiliation des PPE et des PF est payable par le débiteur par transfert électronique dans les trois (3) Jours Ouvrables suivant la date de la demande de son paiement.
- 24.21** À la date d'envoi de la notification conformément à l'article 24.20 ci-dessus, ou dès que possible après cette date, Nous calculerons d'une manière commercialement raisonnable sur les marchés financiers luxembourgeois ou européens, selon le cas, et Vous notifierons le Montant de Résiliation des PPE et PF (le cas échéant) que vous devrez soit recevoir, soit payer. Le Montant de Résiliation des PPE et PF sera calculé à la date d'envoi de la notification conformément à la clause 24.20 ci-dessus comme une différence entre les valeurs actuelles de : (i) toutes Vos créances ; et (ii) Nos créances au titre de la ou des Opérations Concernées et/ou liées à ce ou ces Contrats à Terme PPE et/ou au(x) Paiement(s) Futur(s) (y compris, sans limitation, tout Prépaiement et Appel de Marge, les fonds conformément à la clause 10.1 ci-dessus, les dommages, pertes et dépenses conformément aux clauses 24.11 ou 24.19 ci-dessus).

Le Montant de Résiliation des PPE et des FP sera libellé en Euros. Pour son calcul, le taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne à la date d'envoi de l'avis prévu à la clause 24.20 ci-dessus s'appliquera.

24A Fonds transférés à Convera Europe et/ou Convera International

Convera Europe est responsable de tous les fonds que vous transférez (ou qu'un tiers transfère pour votre compte) à Convera Europe et/ou Convera International et reste responsable de ces fonds jusqu'à ce qu'ils soient reçus par un Bénéficiaire (ou dans le cas de fonds reçus pour votre compte d'un tiers, jusqu'à ce que ces fonds soient reçus par Vous ou reçus par un Bénéficiaire conformément à vos Instructions).

24B Protection des fonds

- 24B.1** Comme indiqué à l'article 19.4 ci-dessus, Convera Europe est agréée par la CSSF en tant qu'établissement de paiement, ce qui lui permet d'offrir des services de paiement.
- 24B.2** En tant qu'établissement de paiement, Convera Europe est tenue de veiller à ce que tous les fonds reçus d'un client pour l'exécution d'opérations de paiement ("fonds concernés") soient convenablement "protégés". Il existe différentes façons d'y parvenir. Actuellement, nous utilisons une combinaison de :
- (i) la méthode de la garantie comparable, qui signifie que nous avons obtenu une garantie d'une compagnie d'assurance ou d'un établissement de crédit ("garantie") pour couvrir les montants des fonds pertinents que nous détenons pour tous les clients ; et
 - (ii) la "méthode de ségrégation", qui signifie que les fonds concernés sont détenus sur un compte bancaire distinct ("compte distinct") séparément de nos propres fonds, conformément à la Loi PSA de 2009.
- 24B.3** En cas d'insolvabilité, de faillite ou de toute autre situation de même rang, ou si Nous ne sommes pas en mesure d'honorer Nos obligations financières :
- (i) la garantie devient exigible et le produit de la garantie est versé sur le compte séparé ; et
 - (ii) tous les fonds du compte distinct ne font pas partie de la masse de Nos actifs et Vous (et Nos autres clients pour lesquels nous détenons les fonds concernés) aurez le droit d'être remboursés à partir de cette masse (en priorité par rapport aux autres créanciers).

25. Votre classification comme Particulier ou Client professionnel

Avant de conclure un Contrat Dérivé avec Nous, Vous serez classé et traité en tant que : (a) particulier ou (b) client professionnel conformément aux dispositions de la Loi bancaire de 1993. À chaque catégorie correspond un niveau de protection différent. Dans la catégorie Client professionnel, il est important de savoir si Vous êtes classé en tant que : (i) Client professionnel par nature en application de l'article A(1) de l'Annexe III de la Loi bancaire de 1993 ; (ii) Client professionnel sur la base du bilan, du chiffre d'affaires et des capitaux propres du client conformément à l'article A (2) de l'Annexe III de la Loi bancaire de 1993 ; ou (iii) Client professionnel sur demande expresse du client en application de l'article B de l'Annexe III de la Loi bancaire de 1993 (« **Client Professionnel sur Option** »).

- 25.1** Avant de Vous fournir les Services relatifs aux Contrats Dérivés, Nous Vous communiquerons, sur un support durable, Votre classification dans la catégorie Particulier ou Client professionnel.
- 25.2** Vous pouvez demander à être classé dans une catégorie autre que celle qui vous a été allouée. En particulier :
- 25.2.1** Si Vous avez été classé dans la catégorie Client professionnel (autre qu'un Client Professionnel sur Option), Vous pouvez demander à être traité comme Particulier. Cette demande est soumise à Notre approbation. Pour être admis dans la catégorie Particulier, Vous devez conclure avec Nous un accord écrit spécifiant les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels le traitement en qualité de Particulier s'appliquera ;
- 25.2.2** Si Vous avez été classé dans la catégorie Particulier, Vous pouvez demander à être traité comme un Client professionnel (Client Professionnel sur Option), à condition de remplir les critères et de suivre les procédures indiquées ci-après : (i) Vous devez Nous communiquer par écrit Votre intention d'être traité comme un Client professionnel dans vos relations avec Nous ou préciser les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels Vous souhaitez être traité comme tel ; (ii) suite à Votre demande, Nous Vous répondrons par écrit en Vous indiquant les droits et protections que Vous perdrez suite à votre requalification dans la catégorie Client Professionnel sur Option ; et (iii) Vous devrez déclarer par écrit, dans une attestation que vous joindrez à Votre demande, que Vous êtes conscient des conséquences que la perte de ces protections impliquent. Toute Demande que vous effectuerez conformément au présent article 25.2.2 sera soumise à Notre approbation. Nous ne pourrons vous traiter comme un Client professionnel que si vous remplissez les critères définis dans l'article B de l'Annexe III de la Loi bancaire de 1993.
- 25.2.3** Si Vous avez été classé dans la catégorie Client Professionnel sur Option (selon la procédure visée à la clause 25.2.2 ci-dessus), Vous pouvez demander par écrit à être traité de nouveau comme un Particulier. Vous devrez préciser dans votre demande les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels ce traitement s'appliquera.
- 25.3** Si Vous demandez à faire évoluer Votre classification de Particulier à Client Professionnel, Nous pouvons rejeter Votre demande notamment parce que Nous estimons que Vous devez bénéficier du plus haut niveau de protection.
- 25.4** De plus, Nous pouvons décider de Vous traiter comme un Particulier, même si Vous pourriez être classé dans la catégorie Client professionnel. Dans ce cas, Nous Vous informerons de Votre changement de classification. Dans cet avis, Nous Vous préciserons quels sont les Contrats Dérivés et/ou les Services de placement pour lesquels Vous serez traité en tant que tel.
- 25.5** Si Vous êtes un Client Professionnel sur Option, Vous devrez Nous communiquer les changements susceptibles d'influer sur votre classification. Toutefois, si Nous nous rendons compte que Vous ne remplissez pas les conditions Vous permettant d'être traité en qualité de Client professionnel, Nous adopterons les mesures qui s'imposent.

26. Contrats Dérivés

- 26A** Le Client confirme et accepte par les présentes qu'il utilisera les services de paiement proposés par Convera Europe afin de remplir ses obligations de payer tout montant de règlement dû à Convera Europe Financial en vertu d'un Contrat Dérivé.

26.1 Contrats à Terme

- 26.1.1** Nous concluons avec Vous un Contrat à Terme, à votre Demande, à la condition que Vous effectuiez sans tarder et en aucun cas après la date convenue un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat à Terme (sauf stipulation contraire prévue par un Crédit OTM et/ou un Crédit ND que nous mettons à Votre disposition).
- 26.1.2** Nous ne serons obligés d'exécuter tout Contrat à Terme qu'une fois que Nous aurons reçu le solde des sommes dont Vous êtes redevable vis-à-vis de Nous dans les conditions prévues à l'article 10.1 ci-dessus.
- 26.1.3** Une fois que Nous aurons reçu le Montant de Règlement du Contrat à Terme, Nous verserons les fonds sur votre Holding Balance et Vous acceptez par les présentes que ce versement de fonds sur Votre Holding Balance vaudra quittance pour Convera Europe Financial de Nos obligations de payer le montant qui Vous est dû en vertu d'un Contrat à Terme.
- 26.1.4** Si cela est expressément convenu entre Vous et Nous, Vous pourrez Tirer sur un Contrat à Terme pendant la Delivery Window convenue, à condition, toutefois, que Nous ayons reçu un paiement en fonds immédiatement disponibles et correspondant au montant du Tirage. Nonobstant tout Tirage, Vous serez tenus de Nous fournir le Montant du Règlement intégral (ou le solde restant dû) en fonds immédiatement disponibles au titre du Contrat à Terme au plus tard à la Date de Maturité.

26.2 Contrat à Terme Non Livrable / NDF

- 26.2.1** Vous pouvez Nous autoriser à conclure un Contrat à Terme Non Livrable avec Vous en nous adressant une Demande à condition que, sauf stipulation contraire expresse d'un Crédit OTM et/ou d'un Contrat à Terme Non Livrable que Nous Vous accordons, Nous recevions dès que possible, et au plus tard à une date convenue entre Vous et Nous, un Prépaiement égal à un pourcentage calculé sur l'évaluation de Votre solvabilité eu égard à la valeur nominale du Contrat à Terme Non Livrable. Cela peut être annulé dans le cas où un Crédit OTM et/ou à tout Crédit Non Livrable a été mis à Votre disposition. Vous acceptez d'exécuter le Contrat à Terme Non livrable conclu conformément à ses termes, y compris ceux concernant la Date de Valeur et le Montant du Règlement en Espèces.
- 26.2.2** A la Date de Valeur :
- (a) si le Taux Contractuel est plus favorable pour Vous que le Taux de Fixing, Nous Vous verserons la différence en Devise de Règlement dans Votre Holding Balance, et Vous acceptez par les présentes que cette remise de fonds dans Votre Holding Balance vaudra quittance pour Convera Europe Financial de Nos obligations de payer le montant qui vous est dû en vertu d'un Contrat à Terme Non Livrable ;
 - (b) si le taux Contractuel Vous est moins favorable que le Taux de Fixing, Vous Nous paierez la différence en Devise de Règlement, conformément à l'article 26.A ci-dessus.
- 26.2.3** Si Vous et Nous en convenons expressément, Vous pouvez : a) avancer ; ou b) prolonger la Date de Valeur d'un Contrat à Terme Non Livrable existant ; dans cette hypothèse, Nous annulerons le Contrat à Terme Non Livrable existant et Vous conclurez avec Nous un nouveau Contrat à Terme Non Livrable avec un nouveau Taux Contractuel et une nouvelle Date de Valeur.

26.3 Contrats d'Option

- 26.3.1** Vous et Nous pouvons conclure un Contrat d'Option à Votre Demande. Nous concluons avec Vous, à Votre Demande, un Contrat d'Option à la condition que, sauf stipulation contraire expresse d'un Crédit OTM et/ou d'un Crédit ND que Nous mettons à votre disposition, Vous effectuiez sans tarder et en aucun cas après la date convenue, un Prépaiement égal à un pourcentage convenu de la valeur nominale du Contrat d'Option.
- 26.3.2** Dès que Nous aurons reçu le Montant du Règlement de l'Option, Nous transférerons les fonds sur Votre Holding Balance et Vous acceptez par les présentes que cette remise de fonds dans Votre Holding Balance vaudra quittance pour Convera Europe Financial de Nos obligations de payer le montant qui vous est dû en vertu d'un Contrat d'Option ;

26.3.3 Le cas échéant, Vous devrez Nous verser la Prime en fonds disponibles pendant les heures ouvrables à la Date de Paiement de la Prime, conformément à Nos instructions. La Prime n'est pas remboursable. Si Vous omettez de payer l'intégralité de la Prime, Nous ne serons pas tenus d'accepter l'exercice de l'option ou les autres Demandes que Vous Nous aurez notifiées en lien avec le Contrat d'Option et Nous pourrions résilier le Contrat d'Option et recouvrer tous les frais et dépenses que Nous aurons engagés dans le cadre du Contrat d'Option.

26.3.4 Exercice

- (a) Quand Vous pouvez exercer le Contrat d'Option à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, et si l'exercice de ce Contrat d'Option est Dans la Monnaie, le Contrat d'Option sera (sauf instruction contraire de Votre part communiqué par email ou par téléphone) réputé exercé à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, sans que Vous n'ayez besoin de Nous envoyer une Notification d'Exercice.
- (b) Quand Vous pouvez exercer un Contrat d'Option et que ce Contrat d'Option n'est pas réputé exercé en application de la clause 26.3.4(a) ci-dessus, Vous pouvez exercer ce Contrat d'Option en Nous envoyant une Notification d'Exercice à la Date d'Expiration, au plus tard à l'Heure d'Expiration.
- (c) Quand Nous pouvons exercer un Contrat d'Option à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration, ce Contrat d'Option est réputé exercé à l'Heure d'Expiration de la Date d'Expiration sans que Nous n'ayons besoin de Vous envoyer une Notification d'Exercice.

26.3.5 L'Acheteur d'un Contrat d'Option peut à tout moment pendant la durée du contrat (période allant de la Date de Transaction à l'Heure d'Expiration) informer le Vendeur du Contrat d'Option qu'il entend abandonner le Contrat d'Option ou y mettre fin, sous réserve que, le cas échéant, Nous ayons reçu le montant total de la Prime en fonds disponibles. Nous devons absolument recevoir la notification d'abandon ou de cessation avant l'Heure d'Expiration. Nous fixerons le Prix d'Exercice de la liquidation et la prime totale. La différence de prime nette (selon qu'il s'agit d'une option Dans la Monnaie ou Hors de la Monnaie) sera répercutée à l'Acheteur.

26.3.6 À moins que l'Option ne soit abandonnée ou exercée conformément au présent article 26.3.4, le ou les Contrats d'Option deviendront caducs à l'Heure d'Expiration.

26.4 Dispositions applicables aux Contrats Dérivés

26.4.1 Nous pouvons, de manière discrétionnaire, limiter les Contrats Dérivés conclus avec Vous à une valeur de transaction maximum prédéterminée qui sera exprimée en Euros et/ou à une durée maximale du Contrat Dérivé (soit la période comprise entre la conclusion du Contrat Dérivé et sa Date de Maturité ou Date d'Expiration, selon le cas). Nous Vous informerons des limites qui s'appliquent avant de commencer à Vous fournir les Services liés au Contrat Dérivé.

26.4.2 Tout Prépaiement que nous n'aurons pas correctement utilisé ou compensé conformément aux présentes Conditions Générales, en particulier les clauses 26.4.5 ou 26.4.11, est récupérable par Vous une fois que les obligations de paiement du Contrat Dérivé auront été pleinement acquittées.

26.4.3 Pendant la durée de chaque Contrat Dérivé, Nous pourrions, à notre entière discrétion et à tout moment, Vous demander pour les Contrats Dérivés concernés de payer un montant supplémentaire – l'Appel de Marge – pour les raisons suivantes : (i) si, suite à notre réévaluation du marché, Votre Contrat Dérivé devient Hors de la Monnaie et excède Votre éventuel Crédit OTM ; et/ou (ii) si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore. Nous déterminerons le montant de cet Appel de Marge en fonction de la position Hors de la Monnaie réelle et/ou du changement négatif affectant Votre situation financière ou Votre solvabilité. Si Nous Vous demandons de payer un Appel de Marge, Vous convenez de payer celui-ci dans les 2 Jours Ouvrables suivant cette demande. Nous pouvons être amenés à Vous demander à plusieurs reprises des Appels de Marge supplémentaires si le Contrat Dérivé continue d'évoluer Hors de la Monnaie au-delà de votre éventuel Crédit OTM ou si Votre situation financière et/ou Votre solvabilité continue de se détériorer.

- 26.4.4** Dans le cas où vous seriez partie à plusieurs Contrats Dérivés en cours, chacun d'entre eux sera réévalué individuellement et chaque exposition au titre des Contrats Dérivés concernés sera déduite des autres expositions relatives à ces contrats afin d'établir Notre exposition globale au titre de tous Vos Contrats Dérivés. Par conséquent, Nous Vous demanderons de payer un Appel de Marge si la valeur de marché nette de tous ces contrats évolue Hors de la Monnaie au-delà de Votre éventuel Crédit OTM et/ou si Votre situation financière ou Votre solvabilité se détériore gravement.
- 26.4.5** Pour les clients professionnels, les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge Nous seront fournis par voie de transfert de propriété, à titre de garantie, et constitueront une Garantie Financière garantissant vos Dettes (correspondant à Nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats Dérivés concernés en cours. Nous serons autorisés à exercer un droit de rétention sur les Prépaiements et les Appels de Marge que Vous Nous aurez fournis par voie de transfert de propriété et Nous pourrions les utiliser afin de satisfaire l'ensemble de Vos obligations de paiement qui Nous sera dû à raison de tout Contrat Dérivé en cours à sa Date de Maturité, à sa Date de Règlement ou à sa Date de Paiement de la Prime ou à toute autre date d'échéance applicable. Dans une telle situation ou suite à votre défaillance ou dans les circonstances décrites à l'article 26.4.9 ci-dessous, Nous solderons Nos créances en prélevant les sommes retenues à titre de Garantie Financière et les compenserons avec Nos créances ou par tout autre moyen autorisé par la Loi Applicable. Suite à l'envoi de la notice conformément à l'article 26.4.11 ci-dessous, la Garantie Financière sera incluse dans l'opération de compensation avec échéance du terme en application de l'article 26.4.11 ci-dessous, et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 26.4.11 et 26.4.12 ci-dessous.
- 26.4.6** Pour les particuliers, les Prépaiements ainsi que les Appels de Marge seront retenus pour les besoins de Vos dettes (correspondant à Nos créances) au titre de l'ensemble des Contrats Dérivés en cours. Les Prépaiements et les Appels de Marge seront conservés sur un Compte Client dédié distinct que Nous tenons auprès d'un établissement de crédit approprié qui sera détenu par l'établissement de crédit en faveur de tous Nos clients qui sont parties à des Contrats Dérivés et qui Nous ont fourni des Prépaiements et des Appels de Marge. Veuillez vous reporter à Notre Guide des Services Financiers pour obtenir de plus amples informations sur la manière dont ces fonds seront détenus et sur tout risque associé à une telle protection. Vous continuerez à détenir la propriété des Prépaiements et des Appels de Marge qui Nous auront été transférés, mais Nous aurons le droit de compenser ces Prépaiements et Appels de Marge avec Vos obligations de paiement totales qui nous sont dues en ce qui concerne tout Contrat Dérivé en cours à sa Date de Maturité ou à Date de Règlement ou à Date de Paiement de la Prime ou à toute autre date d'échéance applicable. Suite à l'envoi de l'avis conformément à l'article 26.4.11 ci-dessous, tous les montants compensés conformément au présent article 26.4.6 seront comptabilisés dans l'accord de compensation avec échéance du terme conformément à la clause 26.4.11 ci-dessous et Nos créances seront soldées conformément aux procédés décrits aux articles 26.4.11 et 26.4.12 ci-dessous.
- 26.4.7** Si Vous manquez à Vos obligations décrites au présent article 26.4 ou à celles prévues par les stipulations du Contrat Dérivé, Vous Nous indemnisez en totalité de toutes pertes, coûts, frais ou dépenses auxquels Nous devons faire face, y compris ceux liés au dénouement ou à la poursuite de n'importe quel contrat en devises que Nous aurons pu conclure avec d'autres personnes.
- 26.4.8** Nous pourrions modifier et/ou révoquer tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou les limites maximales auxquelles il est fait référence dans les articles 26.1.1, 26.2.1 et 26.3.1 ci-dessus (i) sur la base de leur revue périodique à Notre seule discrétion ; (ii) aux conditions décrites dans les stipulations de l'article 5.2 ci-dessus ; ou (iii) au cas où il y aurait un changement défavorable significatif relatif à Vos flux financiers, activités professionnelles, actifs, situation financière (ou autre) ou à Vos perspectives par rapport à la dernière date de notification des limites correspondantes ou, le cas échéant, la dernière revue régulièrement effectuée mentionnée au point (i) ci-dessus, ou (iv) d'autres circonstances défavorables, qui à Notre avis, pourraient raisonnablement avoir un effet défavorable significatif sur Votre capacité à remplir toute obligation dont Vous pourriez être redevable à notre égard. Nous Vous notifierons par Écrit tout changement ou toute révocation portant sur tout Crédit OTM, tout Crédit ND et/ou toute limite maximale mentionnée aux articles 26.1.1, 26.3.1 et 26.4.1 ci-dessus en application des stipulations visées ci-dessus.

Ces stipulations peuvent faire l'objet d'un changement ultérieur sur la base d'un accord Écrit entre Vous et Nous.

- 26.4.9** Tant que Vous ne Nous aurez pas intégralement réglé les paiements ou effectué les remises qui Nous sont dus aux termes des Contrats Dérivés concernés (y compris par voie de compensation comme décrit à l'article 11.1.7 ci-dessous), Nous pourrions décider, de manière discrétionnaire, de ne pas effectuer un paiement ou une remise que Nous devons effectuer en Votre faveur à cette date conformément aux Contrats Dérivés concernés.
- 26.4.10** Si Vous ne fournissez pas les Prépaiements et les Appels de Marge requis au titre d'un Contrat Dérivé au plus tard à la date d'exigibilité, ou si Vous Nous informez de Votre intention de ne pas fournir les Prépaiements et les Appels de Marge, ou encore si Vous mettez en cause la validité ou l'existence d'un Contrat Dérivé (les « **Opérations Concernées** ») ou si Vous êtes défaillant ou si Vous Nous faites part de Votre intention de ne pas exécuter l'une de Vos obligations ou encore si Vous êtes en état d'insolvabilité, si Vous êtes en état de cessation d'activité, si Vous vous êtes déclaré en faillite, si Vous avez demandé une procédure de gestion contrôlée, si Vous avez demandé un sursis de paiement, si Vous avez sollicité un concordat, si Vous faites l'objet d'un jugement entraînant Votre dissolution et liquidation ou, plus généralement, si Vous faites l'objet de toute mesure ou procédure, en vertu de la Loi Applicable, similaire à ce qui précède, Nous pourrions, sans Vous en aviser à l'avance, résilier et dénouer toute Opération Concernée et/ou prendre toute mesure que Nous jugerons appropriée (conformément à l'article 26.4.7 ci-dessus) afin d'atténuer les pertes potentielles susceptibles d'être causées par le fait que Vous n'ayez pas honoré Vos obligations au titre de la ou des Opérations Concernées. En cas de résiliation, Vous convenez de Nous verser, sur simple demande, dans les cinq (5) Jours Ouvrables, le montant des pertes et des dépenses encourues par Nous du fait de la résiliation et du dénouement des Opérations Concernées, y compris toute perte subie par Nous à compter de la Date du Contrat et jusqu'à la date de résiliation de l'Opération Concernée.
- 26.4.11** Si Nous procédons à la résiliation de toute Opération Concernée conformément aux dispositions de l'article 26.4.10 ci-dessus, Nous Vous enverrons une notification décrivant respectivement l'évènement à l'origine de la résiliation, la date d'envoi de la notification et le Montant de Résiliation (tel que défini ci-dessous ; s'il a déjà été calculé à cette date). À compter de la date d'envoi d'une telle notification, tous paiements et toutes exécutions ultérieurs des Opérations Concernées devront être soldés et l'ensemble des droits et obligations qui existent entre Vous et Nous au titre de toutes les Opérations Concernées sera remplacé par l'unique obligation à Notre ou à Votre charge qui sera calculée par Nous en application de l'article 26.4.12 ci-dessous (le « **Montant de Résiliation** »). Le Montant de Résiliation est l'unique créance de résiliation résultant de l'opération de compensation avec déchéance du terme au sens de l'article 1(2) de la Loi luxembourgeoise du 5 août 2005 relative aux contrats de garantie financière, telle que modifiée. Le paiement du Montant de Résiliation sera effectué par le débiteur concerné au moyen d'un virement électronique dans le délai de trois (3) Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle ce paiement est demandé.
- 26.4.12** A la date d'envoi de la notification en application de l'article 26.4.11 ci-dessus ou dès que Nous serons en mesure d'y procéder, Nous calculerons, de manière raisonnable d'un point de vue commercial, sur le marché financier luxembourgeois ou européen, selon le cas, et Nous Vous notifierons (le cas échéant) le Montant de Résiliation dont vous serez créancier ou redevable. Le Montant de Résiliation sera calculé à la date d'envoi de la notification, conformément à l'article 26.4.11 ci-dessus, comme la différence entre les valeurs actuelles de (i) l'ensemble de Vos créances et de (ii) Nos créances au titre des Opérations Concernées et/ou en lien avec les Opérations Concernées (y compris, de manière non limitative, tout Prépaiement et tout Appel de Marge, payés en application de l'article 10.1 ci-dessus, dommages-intérêts, pertes et frais encourus en application de l'article 26.4.7 ou 26.4.10 ci-dessus). Le Montant de Résiliation sera exprimé en Euros. Aux fins de son calcul, il sera appliqué le taux de change publié par la Banque centrale européenne à la date d'envoi de la notification en application de l'article 26.4.11 ci-dessus.

26.4.13 Des informations relatives aux Contrats Dérivés, y compris, sans s'y limiter, une description plus détaillée de leur nature et de leurs risques, peuvent être consultées dans la Déclaration de Divulgence du Produit et dans le Guide des Services Financiers disponibles sur Notre site internet.

26.5 Conseil en Investissement

26.5.1 Général

26.5.1.1 Nous sommes autorisés à Vous fournir des Conseils en Investissements.

26.5.1.2 Vos besoins personnels et Votre situation seront établis sur la base des informations que Vous Nous fournissez, incluant les informations contenues dans le Profil Client. Nous ne serons pas en mesure de Vous fournir des Conseils en Investissement à moins que Vous nous fournissiez toutes les informations requises au titre du Profil Client.

26.5.1.3 Vous acceptez que Nous puissions Nous baser et traiter toute information qui Nous est adressée au titre du Profil Client (ou un quelconque autre document) comme sincère, exacte et à jour jusqu'à ce que Vous Nous informiez que ladite information n'est plus sincère, exacte et à jour.

26.5.1.4 Les accords d'achat ou de vente de tout instrument financier couvert par les Services à la suite d'un Conseil en Investissement peuvent être conclus par des moyens de communication à distance, ce qui peut empêcher la remise préalable d'une déclaration d'adéquation à Votre égard. Dans un tel cas, Vous consentez par les présentes Conditions Générales à recevoir une telle déclaration d'adéquation Ecrite sans retard injustifié après l'achat ou la vente de l'instrument financier concerné, et renoncez expressément à la possibilité de retarder toute opération afin de recevoir une telle déclaration à l'avance.

26.5.2 Comment Nous fournissons des Conseils en Investissement

26.5.2.1 Nous pouvons Vous adresser des Conseils en Investissement soit suivant Votre demande ou soit à Notre Initiative. Nous pouvons aussi refuser de Vous adresser des Conseils en Investissement sans avoir à nous justifier d'une quelconque manière.

26.5.2.2 Nous fournissons des Conseils en Investissement sur une base non-indépendante et conseillons uniquement en lien avec les produits que Nous proposons. Les Conseils en Investissement seront basés sur Notre évaluation de l'adéquation et de la pertinence du ou des produits concernés pour Vous, y compris Vos connaissances et Votre expérience pertinentes par rapport à ce ou ces produits, Votre situation financière, y compris Votre capacité à supporter les pertes financières résultant de ce(s) produit(s) et Vos objectifs de placement, y compris Votre tolérance au risque.

26.5.2.3 Nous pouvons Vous fournir des Conseils en Investissement sous forme écrite ou orale. Sous forme écrite, les Conseils en Investissement doivent être adressés dans une Déclaration de Conseil. Sous forme orale, chaque élément du Conseil en Investissement sera suivi d'une Déclaration de Conseil documentant ledit Conseil en Investissement qui Vous a été adressé sous forme orale.

26.5.2.4 Une Déclaration de Conseil est un document préparé par Nous à Votre destination couvrant, entre autres, (i) les Conseils en Investissement, (ii) une justification du Conseil en Investissement, (iii) des informations à propos des sources utilisées afin de préparer le Conseil en Investissement, et (iv) des informations concernant la période pendant laquelle le Conseil en Investissement reste valable (la « **Déclaration de Conseil** »).

26.5.2.5 Si pour quelque raison que ce soit le Conseil en Investissement qui Vous est adressé sous forme orale n'est pas correctement reflété dans le cadre de la Déclaration de Conseil ou si Vous n'avez pas reçu une Déclaration de Conseil suivant le Conseil en Investissement oral qui Vous a été adressé, Vous pouvez Nous contacter et exiger une Déclaration de Conseil reflétant ledit Conseil en Investissement qui vous a été précédemment adressé sous forme orale.

26.5.2.6 Nous ne fournissons pas de déclarations périodiques sur une base régulière au sujet du caractère adapté des instruments financiers dont la souscription Vous a été conseillée.

26.5.3 Pas d'honoraires dus pour les Conseils en Investissement

Nous ne faisons pas payer d'honoraires au titre des Conseils en Investissement que Nous Vous fournissons.

26.5.4 Responsabilité pour la prise de décision d'investissement

26.5.4.1 Vous n'êtes pas obligés de suivre les Conseils en Investissement que Nous Vous fournissons.

26.5.4.2 Vous reconnaissez que Vous êtes exclusivement responsables de prendre Votre décision d'investissement et de toutes les conséquences qui en découlent, que Vous ayez suivi Nos Conseils en Investissement ou non.

26.5.4.3 Nous ne sommes pas responsables des conséquences de Vos décisions d'investissement, qu'elles aient été prises suivant notre Conseil en Investissement ou non, sauf si ces conséquences découlent de négligences graves de Notre part ou d'une faute intentionnelle dans le cadre de la fourniture du Conseil en Investissement à votre destination.

26.5.4.4 Sous réserve de toutes dispositions impératives contraires des Lois Applicables, sans accord préalable de Notre part Vous ne devez communiquer à quiconque les Conseils en Investissement que Nous Vous avons adressés.

26.6 Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg (SIIIL)

26.6.1 En ce qui concerne les opérations sur dérivés, conformément à la législation luxembourgeoise applicable, Nous sommes membres du Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg (le « **Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg** »).

26.6.2 Dans la mesure applicable, Vos réclamations totales contre Nous générées par Notre incapacité à :

26.6.2.1 rembourser les fonds qui Vous sont dus ou détenus en Votre nom par Nous et liés à des opérations d'investissement ; ou à

26.6.2.2 racheter des instruments financiers détenus en Votre nom par Nous ou gérés en Votre nom par Nous et liés à des opérations d'investissement,

sont garanties par le Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 euros.

26.6.3 La part de chaque investisseur sera prise en compte en cas d'opérations d'investissement conjointes et Vos dettes envers Nous seront prises en compte lors du calcul du montant remboursable.

26.6.4 La protection du Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg est déclenchée à la date du premier évènement à survenir entre (a) la détermination par la CSSF de notre incapacité à satisfaire les créances d'investissement de Nos clients ou (b) une décision de justice par laquelle une procédure en sursis de paiement ou une procédure de liquidation est ouverte à Notre encontre.

26.6.5 Dans la mesure où ils sont éligibles, le Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg informera les investisseurs, y compris Vous, de la survenance d'un événement déclencheur et Vous devrez déposer Vos créances dans un délai de dix (10) ans à compter de la date de la décision de la CSSF ou du tribunal ou de la date de publication de ces décisions.

26.6.6 Vous serez remboursé dans un délai de trois (3) mois une fois que Votre éligibilité et que le montant de la garantie auront été arrêtés.

26.6.7 Aucune créance ne peut être indemnisée dans le cadre à la fois du système de garantie des dépôts et du Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg. Toutes les créances résultant d'un dépôt au sens donné à ce terme dans la Loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement, telle que modifiée, doivent être garanties par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

26.6.8 Par principe, il est peu probable que les investisseurs professionnels et institutionnels bénéficient de la protection du Système d'indemnisation des investisseurs Luxembourg.

26.7 Conflits d'intérêts

Nous sommes tenus de Vous traiter (ou, le cas échéant, Votre ou Vos mandants) de manière équitable en cas de conflit d'intérêts ou d'intérêts matériels. À cet effet, nous maintenons une politique de gestion des conflits d'intérêts en relation avec les Services que Nous fournissons. Un résumé de Notre politique est fourni dans le Guide des Services Financiers qui est disponible sur notre site Internet. De plus amples détails peuvent être obtenus sur simple demande auprès de Nous.

27. Obligations relatives au Règlement EMIR

27.1 Confirmation rapide des Contrats Dérivés

27.1.1 Les modalités de chaque Contrat Dérivé seront confirmées dans une Confirmation qui Vous sera adressée par Nous en vertu des présentes Conditions Générales.

27.1.2 Nous Vous remettons une Confirmation pour chaque Contrat Dérivé, dès que possible, et au plus tard à la Limite de Remise de Confirmation.

27.1.3 Les Parties conviennent que, pour chaque Contrat Dérivé, si Nous Vous remettons une Confirmation avant la Limite de Remise de Confirmation et que Vous ne Nous fournissez pas à un Avis de Non-Confirmation avant la Date Limite de Confirmation, Vous serez réputé avoir accepté les termes de la Confirmation et avoir confirmé la Confirmation à la Date Limite de Confirmation.

27.1.4 Si Vous Nous remettez un Avis de Non-Confirmation à la Date Limite de Confirmation, les Parties feront des efforts raisonnables, de bonne foi et d'une manière commercialement raisonnable, afin de résoudre leur désaccord et de convenir dès que possible d'une Confirmation modifiée au titre du Contrat Dérivé.

27.2 Rapprochements de Portefeuille

27.2.1 Les Parties conviennent de procéder à des rapprochements de portefeuilles d'opérations conformément aux dispositions du règlement EMIR.

27.2.2 À chaque Date de Remise des Données, Nous Vous remettrons les Données de Portefeuille.

27.2.3 À chaque Échéance PR, Vous effectuerez un Rapprochement des Données.

27.2.4 Si Vous identifiez un ou plusieurs écarts et que Vous déterminez, de manière raisonnable et de bonne foi, que ceux-ci ont un effet important sur les droits et obligations des Parties au titre d'un ou plusieurs Contrats Dérivés, Vous Nous en informerez par écrit dès que possible et les Parties se concerteront afin de résoudre ces écarts dès que possible aussi longtemps que ces écarts demeurent, en utilisant, sans limitation, toutes les données de rapprochement mises à jour et produites au cours de la période durant laquelle cet écart demeure en suspens.

27.2.5 Si Vous ne Nous notifiez pas que les Données de Portefeuille comportent des écarts en fin de journée (heure de la ville de Luxembourg) le Jour Ouvrable suivant l'échéance la plus tardive entre l'Échéance PR et la date à laquelle Nous Vous avons fourni ces Données de Portefeuille, Vous serez réputé avoir confirmé ces Données de Portefeuille.

27.3 Résolution des Différends

27.3.1 Les Parties conviennent d'utiliser la procédure suivante pour identifier et résoudre les Différends :

- (i) les Parties identifieront le Différend par l'envoi d'un Avis de Différend à l'autre Partie ;
- (ii) à la Date de Différend ou après cette date, les Parties se concerteront de bonne foi afin de régler le Différend dans un délai raisonnable, notamment par l'identification et l'application du Processus Agréé susceptible d'être appliqué à l'objet du Différend ou, lorsqu'aucun Processus Agréé n'existe ou que les Parties conviennent que le Processus Agréé est inadapté, par la détermination et l'application d'une méthode de résolution ; et

- (iii) les Parties soumettront tout Différend qui n'est pas résolu dans les cinq Jours Ouvrables suivant la Date de Différend au responsable de leur entité habilité à cet effet.

27.3.2 Les Parties conviennent qu'en ce qui concerne les différences d'évaluation d'un Collatéral ou d'un Contrat Dérivé, un écart inférieur à 10% entre la plus faible valorisation et la valorisation la plus élevée ne sera pas considéré comme un écart donnant lieu à un Différend.

27.3.3 Les Parties conservent leur droit d'ester en justice.

27.4 Déclarations

27.4.1 Nonobstant toute disposition contraire des présentes Conditions Générales ou de tout accord de non-divulgaration, de confidentialité ou autre accord entre les Parties, chaque Partie consent à la divulgation de toute information :

- (i) dans la mesure requise ou autorisée ou réalisée conformément à la réglementation EMIR et à toute loi d'application ou, règle ou réglementation applicable (« **EMIR et la Réglementation d'Application** ») qui impose la déclaration et/ou la conservation de toute information relative aux opérations et aux informations similaires ou, dans la mesure requise ou autorisée ou réalisée conformément à tout ordre ou directive dans le cadre du règlement EMIR et de la Réglementation d'Application relative à la déclaration ou à la conservation d'informations ayant trait aux opérations et informations similaires, émanant de toute autorité ou organisme ou agence dont les règles doivent ou sont habituellement applicables par l'autre Partie (les « **Obligations de Déclaration** ») ;
ou
- (ii) au siège social de l'autre Partie et entre succursales ou sociétés affiliées ou entre des personnes ou entités qui fournissent des services à toute autre Partie ou à son siège social, ou ses succursales ou sociétés affiliées, dans chaque cas, dans le cadre des Obligations de Déclaration.

Chaque Partie reconnaît que, conformément au règlement EMIR et à la Réglementation d'Application, les autorités régulatrices exigent la déclaration des données liées aux transactions effectuées afin d'accroître la transparence du marché et de permettre aux régulateurs de surveiller le risque systémique, et ainsi de s'assurer que des mesures préventives sont mises en œuvre au niveau mondial.

Chaque Partie reconnaît en outre que la communication d'informations faite conformément aux présentes Conditions Générales peut comprendre, sans que cette liste soit limitative, toute communication d'information commerciale, y compris l'identité d'une Partie (nom, adresse, entreprise d'affiliation, identifiant ou autre), à tout Référentiel Central ou à un ou plusieurs des systèmes ou services exploités par un tel Référentiel Central et à tout régulateur approprié (y compris, sans que cette liste soit limitative, l'Autorité Européenne des Marchés Financiers et les régulateurs nationaux dans l'Union européenne) en vertu du règlement EMIR et de la Réglementation d'Application et que ces communications d'informations pourraient aboutir à ce que certaines transactions anonymes et données de tarification deviennent connues du public. Chaque partie reconnaît en outre que, aux fins de se conformer aux obligations de déclaration réglementaire, une partie peut utiliser un prestataire de services tiers afin de transférer des informations commerciales dans un Référentiel Central et qu'un Référentiel Central peut recourir aux services d'un référentiel central multilatéral réglementé par un ou plusieurs régulateurs gouvernementaux. Chaque Partie reconnaît également que les communications d'informations faites en vertu des présentes peuvent être effectuées à destination de destinataires situés dans une juridiction autre que celle de la Partie qui les communique ou dans une juridiction qui ne fournit pas nécessairement un niveau de protection équivalent ou adéquat des données personnelles par rapport à la juridiction d'origine de la contrepartie. Afin de lever toute ambiguïté, (i) dans la mesure où toute loi applicable relative à la non-divulgaration, la confidentialité, le secret bancaire, la confidentialité des données ou toute autre loi applicable impose des obligations de non-divulgaration quant aux opérations ou informations similaires requises ou autorisées à être divulguées en application des présentes mais autorisant une Partie à renoncer à cette exigence en

donnant son consentement, le consentement et les reconnaissances fournies dans le présent document seront considérés comme étant un consentement donné par chaque Partie aux fins de la loi précitée, (ii) tout accord entre les Parties visant à préserver la confidentialité des informations contenues dans le présent accord ou dans tout accord de non-divulgence, de confidentialité ou tout autre contrat conclu dans ce cadre, continuera de s'appliquer dans la mesure où un tel accord n'est pas incompatible avec la divulgation d'informations en rapport avec les Obligations de Déclaration énoncées par les présentes Conditions Générales, et (iii) aucune disposition des présentes ne limitera la portée de tout autre consentement à la divulgation donné séparément par chaque Partie à l'autre Partie.

27.4.2 Vous reconnaissez que Nous devons, ou pouvons être requis, en vertu du règlement EMIR, de déclarer à Notre autorité nationale compétente :

- (i) tous les Contrats Dérivés qui n'ont pas fait l'objet d'une Confirmation et sont en cours depuis plus de cinq Jours Ouvrables après la date limite imposée par le règlement EMIR ; et
- (ii) tout Différend relatif à un Contrat Dérivé, sa valorisation ou l'échange de Collatéral d'un montant ou d'une valeur supérieure à 15 millions d'euros et en cours pendant au moins quinze Jours Ouvrables, et, en conséquence, Vous consentez à une telle déclaration.

27.4.3 Vous reconnaissez que, pour toute déclaration visée à l'article 27.4.2(i) ci-dessus, Nous avons pris pour hypothèse que les délais de confirmation les plus stricts Vous sont applicables en vertu du règlement EMIR.

Déclaration des Données Requises

27.4.4 En ce qui concerne chaque Opération Concernée et lorsque Vous effectuez la déclaration prévue aux clauses 27.5.1(i)(A) et 27.5.1(ii)(A) ci-dessous, Vous :

- (i) acceptez de Nous remettre (dans le format et par le biais du canal de communication que Nous Vous indiquerons à tout moment moyennant le respect d'un préavis raisonnable) Vos Données de Contrepartie à temps pour que Nous puissions Nous conformer à Notre Obligation de Déclaration, telle que Nous l'avons notifiée ;
- (ii) reconnaissez que Nous pouvons, si Vous ne fournissez pas de Données de Contrepartie conformément à l'article 27.4.4(i) ci-dessus, déterminer les valeurs à soumettre au Référentiel Central Concerné à notre seule discrétion (qui peut, afin de lever toute ambiguïté, comprendre des valeurs par défaut) afin de Nous conformer à Notre Obligation de Déclaration, et que Nous n'encourrons aucune responsabilité envers Vous en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité de ces valeurs et ne serons pas tenus de corriger ultérieurement les données soumises au Référentiel Central Concerné ; et
- (iii) reconnaissez que Nous pouvons Nous appuyer sur les Données de Contrepartie sans enquête.

27.4.5 Pour chaque Opération Concernée, Nous déterminerons à Notre seule et entière discrétion si Nous sommes tenus d'une Obligation de Déclaration et déterminerons également l'utilisation de l'Opération Concernée. Si une ou plusieurs références uniques doivent être générées pour être intégrées aux Données Requises, Vous acceptez que Nous générions cette ou ces références uniques.

Autres obligations du Client en ce qui concerne les Obligations de Déclaration dans le cadre du règlement EMIR

27.4.6 Vous consentez à fournir ou à compléter toute documentation et à accomplir tous les actes que Nous pourrions exiger dans le cadre de l'exécution par Nous de Nos Obligations de Déclaration.

Recours à des Tiers

27.4.7 Les Parties conviennent que Nous pourrions recourir à un Prestataire Tiers à l'effet de faciliter la transmission des Données Requises en application des présentes Conditions Générales ou de l'exécution par Nous-mêmes de Nos obligations de déclaration en application des présentes Conditions Générales (en ce compris notamment toute plateforme, système, interface ou autre technologie développés par un tel Prestataire Tiers à cet effet).

27.4.8 Lorsque le Prestataire Tiers est une Société Affiliée de Convera, les stipulations des articles 27.4.1 à 27.4.3 (inclus) et 27.4.10 des présentes Conditions Générales s'appliqueront à ce Prestataire Tiers comme s'il s'agissait de Nous-mêmes.

Responsabilité

27.4.9 Dans la mesure permise par le droit applicable, Vous acceptez que Nous, chaque Prestataire Tiers et Nos administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents de chaque Prestataire Tiers n'encourront aucune responsabilité envers Vous (ou toute personne venant dans Vos droits ou par votre intermédiaire), que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence), d'un manquement à une obligation légale ou réglementaire ou autrement, pour toute Perte découlant directement de ou en relation avec Votre exécution ou Votre manquement à Vos obligations en vertu de toute loi ou réglementation applicable.

27.4.10 Dans la mesure permise par la loi applicable, Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité chacun d'entre Nous, chaque Prestataire Tiers et Nos administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et agents et chaque Prestataire Tiers contre toute Perte liée à l'Obligation de Déclaration encourue ou attribuée à leur rencontre, découlant de ou en relation avec :

- (i) toute information que Vous fournissez à Nous et/ou à chaque Prestataire Tiers, y compris, mais sans que cette liste soit limitative, toute information incluse dans les Données Requises que Vous Nous avez communiqué et/ou que Vous avez communiqué à chaque Prestataire Tiers, ou votre manquement à fournir, en temps voulu ou pas du tout, les informations que Nous avons raisonnablement exigées afin de remplir Nos obligations de déclaration, en application des présentes Conditions Générales ou autrement ;
- (ii) toute correction que Nous devons apporter aux Données Requises précédemment soumises au Référentiel Central Concerné en raison du fait que Vous avez fourni des informations inexactes ou que vous n'avez pas fourni d'informations ; et
- (iii) tout manquement de Votre part à maintenir Votre identifiant LEI en vigueur,

Sauf dans la mesure où ces Pertes sont le résultat direct :

- a. d'une faute grave, d'un manquement volontaire ou d'une fraude de Notre part, ou d'une négligence grave, d'un manquement volontaire ou d'une fraude de la part de Nos administrateurs, dirigeants, employés, contractants ou agents ; ou
- b. d'une faute grave, d'un manquement volontaire ou d'une fraude de toute société ou de ses administrateurs, dirigeants, employés, contractants ou agents.

Correction des Erreurs

27.4.11 Si Vous identifiez une erreur dans toute information précédemment fournie par Nous qui est pertinente pour les besoins de l'Obligation de Déclaration, Vous Nous en informerez dans les meilleurs délais et les deux Parties feront leurs meilleurs efforts afin de corriger cette erreur.

27.4.12 Toute information fournie à un Référentiel Central à l'effet de se conformer à l'Obligation de Déclaration est fournie sans préjudice de tout litige actuel ou futur entre les Parties en ce qui concerne l'information fournie. Tout défaut d'exercice ou retard dans l'exercice de tout droit, pouvoir ou prérogative au titre de l'article 27.4 ne saurait être interprété comme une renonciation à toute action pour l'exercice de ce droit, et l'exercice unique ou partiel de tout droit, pouvoir ou prérogative ne saurait empêcher tout exercice ultérieur d'un tel droit, pouvoir ou prérogative ou l'exercice de tout autre droit, pouvoir ou prérogative dans le cadre de tout litige entre les Parties.

LEI (identifiant d'entité juridique)

27.4.13 Vous devez obtenir et maintenir, à Vos frais, un identifiant LEI et devez Nous communiquer cet identifiant ainsi que des preuves de chaque renouvellement du LEI sur simple demande de Notre part.

- 27.4.14** Vous reconnaissez que Votre LEI peut être communiqué par Nous ou par un Prestataire Tiers au Référentiel Central Concerné.
- 27.4.15** Vous reconnaissez que Nous et/ou le Prestataire Tiers ne serons pas en mesure de garantir que le Référentiel Central Concerné maintiendra Votre LEI sur une base confidentielle, et par les présentes Vous vous engagez à Nous indemniser (et/ou le Prestataire Tiers) pour toute communication de Votre LEI par le Référentiel Central Concerné ou toute partie agissant pour son compte.

Changements apportés à l'Obligation de Déclaration

- 27.4.16** Dans l'hypothèse où Nous Vous notifierions toute directive ou information de l'AEMF ou de tout autre entité de réglementation ou tout autre changement dans les exigences opérationnelles (y compris les règles du Référentiel Central) dont Nous considérons qu'ils affecteront l'Obligation de Déclaration et les termes des présentes Conditions Générales, Vous reconnaissez que Vous devrez accepter de conclure un avenant aux présentes Conditions Générales dans les termes que Nous jugerons appropriés à l'effet de refléter une telle directive ou information.

Droits des Tiers

- 27.4.17** Les Parties reconnaissent et conviennent que les présentes Conditions Générales ne préjudicieront pas à tout droit consenti aux Prestataires Tiers et aux administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents de ces derniers ou consenti à Nos administrateurs, dirigeants, employés, contractants et agents en application de l'article 27.4 des présentes Conditions Générales.

27.5 Déclarations du client

- 27.5.1** Vous serez réputé Nous déclarer ce qui suit à la date de signature de la Souscription de Services et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes :

- (i) Vous êtes : (A) une contrepartie non-financière (tel que ce terme est défini dans le règlement EMIR) ou, (B) une entité établie hors de l'Union européenne qui, à sa meilleure connaissance, et après avoir effectué les diligences nécessaires afin de déterminer son statut, serait une contrepartie non-financière (tel que ce terme est défini dans le règlement EMIR) si elle était établie dans l'Union européenne ; et
- (ii) Vous n'êtes pas : (A) une contrepartie non-financière qui remplit les conditions énoncées à l'article 10(1) du règlement EMIR ; ou (B) en ce qui concerne une entité visée à l'article 27.5.1(i)(B) ci-dessus, qui ne serait pas une contrepartie non-financière qui remplit les conditions énoncées à l'article 10(1) du règlement EMIR.

- 27.5.2** Si Votre statut au regard du règlement EMIR venait à changer après Votre signature de la Souscription de Services, de telle sorte que Vous ne soyez plus en mesure d'effectuer la déclaration figurant à l'article 27.5.1(ii) ci-dessus, Vous Nous aviserez immédiatement d'un tel changement de statut, avec effet à partir de cette date et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes. Vous serez alors réputé effectuer uniquement la déclaration figurant à l'article 27.5.1(i) ci-dessus.

- 27.5.3** Si Vous veniez à être dans l'incapacité d'effectuer la déclaration figurant à l'article 27.5.1(ii) ci-dessus à la date de Votre signature de la Souscription de Services, Vous Nous en aviserez avant la signature de la Souscription de Services. Si Vous avez effectué une telle notification, Vous serez réputé avoir effectué seulement la déclaration figurant à l'article 27.5.1(i) ci-dessus à la date de Votre signature de la Souscription de Services et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous soumettez des Demandes.

- 27.5.4** Si les articles 27.5.2 ou 27.5.3 qui précèdent s'appliquent à Vous, Vous pourrez Nous notifier tout changement de Votre statut au titre du règlement EMIR après la date de Votre Souscription de Services de telle sorte que Vous serez alors en mesure d'effectuer la déclaration figurant à l'article 27.5.1(ii) ci-dessus et avec effet à cette date et à chaque date ultérieure à laquelle Vous Nous présenterez des Demandes, Vous serez réputé faire les déclarations figurant à l'article 27.5.1(i) et 27.5.1(ii) ci-dessus.

- 27.5.5** Dans le cas où Vous Nous remettez une notification au titre des articles 27.5.2, 27.5.3 ou 27.5.4, Nous pourrons Vous notifier la survenance d'une nouvelle Échéance PR.

- 27.5.6** À chaque fois que Vous Nous remettrez des informations en application de l'article 27.4 des présentes Conditions Générales, Vous serez réputé Nous avoir déclaré que les informations qui sont transmises par Vous sont, à la date de leur transmission, fidèles, exactes et complètes en tous points.
- 27.5.7** Vous reconnaissez et acceptez que, si Vous souhaitez récupérer des rapports directement auprès du Référentiel Central Concerné, Vous devrez Vous enregistrer auprès du Référentiel Central Concerné.
- 27.5.8** Vous reconnaissez, acceptez, déclarez et garantisiez ce qui suit :
- (i) chaque Opération Concernée sera considérée comme étant directement liée à Votre activité commerciale ou de financement de trésorerie en application du champ 15 du Tableau 1 des Annexes de Déclaration ; et
 - (ii) Vous serez considéré comme étant le bénéficiaire de chaque Opération Concernée pour les besoins du champ 11 du Tableau 1 des Annexes de Déclaration.

Pour obtenir de plus amples informations,
merci de nous contacter.

CustomerServiceEU@Convera.com